

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MOHAMED BOUDIAF - M'SILA

FACULTE DES LETTRES ET DES
LANGUES
DEPARTEMENT DES LETTRES ET
LANGUE FRAFRANCAISE
N° :



DOMAINE : LETTRES ET LANGUE
ETRANGERES
FILIERE : LANGUE FRANCAISE
OPTION : SCIENCES DU LANGAGE

**Mémoire présenté pour l'obtention
Du diplôme de Master Académique
Par : Ben belkheir Brahim**

Intitulé :

**Analyse de l'hétérogénéité énonciative
Dans le discours politique de Bouteflika**

Dirigé par: Dr. Zaghba Lynda

Année universitaire : 2019 /2020

REMERCIEMENTS

*Je voudrais remercier chaleureusement ma directrice de recherche, Mme **LINDA ZAGHBA**, pour ses orientations pertinentes et ses conseils précieux qui m'ont permis d'avancer dans ma recherche et de finaliser mon travail dans les délais.*

Je tiens à remercier également les membres du jury pour avoir accepté de lire et d'évaluer mon travail en lui apportant leurs remarques éclairantes et leurs relectures expertes. Mes plus vifs remerciements vont plus particulièrement à ma famille, et mes braves amis de classe .

Je remercie, à la fin, tous ceux, de près ou de loin, dont les travaux, rencontres, conseils ont rendu possible cette recherche.

Résumé

Le discours politique est considéré, dans le domaine de l'analyse du discours, comme un objet d'analyse par excellence, et c'est ce que nous a donné l'idée de choisir l'analyse de ce genre de discours comme objet d'étude afin de démontrer les effets de l'hétérogénéité énonciative. Notre travail poursuit une analyse sur les deux axes fondamentaux en sciences du langage, syntagmatique et paradigmatique entre, forme et contenu, où nous nous servirons d'un mélange de théories entre l'énonciation et la polyphonie, qui traitent l'instabilité énonciative et le degré d'adhésion du sujet parlant.

Mots clés : discours politique, énonciation, subjectivité, polyphonie, sujet parlant

Abstract

Political discourse is considered, in the field of discourse analysis, as an object of analysis par excellence, is what gave us the idea of choosing the analysis of this kind of discourse as object of study in order to demonstrate the effects of enunciative heterogeneity. Our work continues an analysis of the two fundamental axes in language science, syntagmatic and paradigmatic between form and content, where we will use a mixture of theories between, enunciation and polyphony, that deal with the enunciative instability and degree of adherence of the talking subject.

Key- words : Political discourse, enunciation, subjectivity, polyphony, Speaking Subject.

ملخص

يعتبر الخطاب السياسي، في مجال تحليل الخطاب، موضوع تحليل بامتياز، وهذا ما أعطانا فكرة اختيار وما زال عملنا. تحليل هذا النوع من الخطاب كموضوع دراسة من أجل إظهار آثار التبائن التكراري مستمراً في تحليل المحورين الأساسيين في علم اللغات، وهما علم التزامن والنموذج بين الشكل والمحتوى، حيث سنستخدم مزيجاً من النظريات بين البشارة والبوليمفونية، التي تتناول عدم الاستقرار المعنوي ودرجة الالتزام بموضوع الحديث.

الكلمات المفتاحية : الخطاب السياسي، البشارة، الذاتية، تعدد الأصوات، موضوع الكلام

Introduction général	02
Chapitre I cadre théorique	05
1.Le discours	06
1.1.Le discours politique.....	06
1.1.1.Typologie de discours politique.....	07
a-Le discours délibératif	07
b-Le discours judiciaire	07
c- Le discours épideictique.....	07
d-Le discours électoral.....	07
1.1.2. L'identité.....	07
1.1.3. Discours et subjectivité.....	08
2. La théorie de l'énonciation	08
2.1. l'énoncé.....	08
2.2. L'énonciation.....	08
a. L'énonciation étendue	10
b. l'énonciation restreinte	10
2.3. La scène énonciative	10
3. l'instabilité énonciative	11
3.1.la notion du sujet parlant.....	11
a-l'identité sociale.....	11
b-l'identité discursive.....	11
3.2.la prise en charge énonciative et hétérogénéité.....	11
4.formes d'hétérogénéité énonciative	11
4.1. La subjectivité dans le langage.....	12
4.2. La notion « bakhtinien » de polyphonie.....	13
4.2.1.Polyphonie énonciative.....	13
4.2.1.1.La distinction locuteur/ énonciateur.....	14
a. Locuteur.....	14
b. L'énonciateur.....	14
4.3. Dialogisme et double énonciation.....	15
4.3.1. Modalités et modalisateurs.....	15
a. La modalité d'énonciation et modalité d'énoncé.....	16
b. La notion des points de vue.....	16
Conclusion partielle.....	17
Chapitre II analyse de corpus	18
1-Description du corpus et sa constitution.....	19
2-Analyse	20
2-1-Repérage des instances subjectives (nous/vous/je)	
2-2-Les modalités (une subjectivité au deuxième degré).....	29
2-3-Polyphonie vs dialogisme.....	33
Conclusion partielle.....	36
Conclusion générale	
Références bibliographique.....	
Annexes	

Introduction

pdfelement

générale

Introduction générale

Pour comprendre un énoncé, il ne suffit pas seulement de se rapporter à une grammaire et à un dictionnaire, c'est mobiliser des savoirs très divers, faire des hypothèses, raisonner, en construisant un contexte qui n'est pas une donnée préétablie et stable (Maingueneau 2014)

Il est vrai que l'orientation des études vers le discours dans les années 70 contribué à une révolution dans les études du sciences langages et plusieurs théories consacrent leurs efforts aux études de l'acte individuel. Malgré la difficulté de ce dernier , cette tache qui est du principalement à l'instabilité du phénomène « discours ».

Dans ce sens les conditions de production sont au centre de ces études sur le discours, grâce à la théorie d'énonciation de Benveniste et les études de la subjectivité dans le langage et les prolongements qui leur ont succédées après avoir réussi à cerner le champs de ce champs de recherche .

la notion d'énonciation est très polémique. ce terme est défini selon Benveniste (1974.p80)comme la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation, et est présenté par Ducrot (1980.p7) comme le résultat d'un acte , puisque il s'agit d'une réalisation d'une phrase dans une situation donnée . de ce fait, ce que produit un locuteur, ce qu'entend un auditeur, ce n'est pas une phrase, mais un énoncé particulier d'une phrase (Benveniste,1974.p81).

l'étude de l'énonciation va intégrer l'aspect extralinguistique, puisque la langue n'est pas l'objet d'étude , mais l'usage de cette langue. par conséquent, le locuteur sera le responsable de la mobilisation des énoncés , et ,avec l'appropriation de l'appareil formel, il se positionne par des indices spécifiques.

D'autres linguistes ont donné différents points de vue sur la responsabilité et la position du locuteur envers son énoncé. Ducrot, par exemple, dans sa théorie de polyphonie, qui suppose qu'un même locuteur peut prendre plus qu'une position. Il distingue entre locuteur /énonciateur ,responsabilité totale ou partielle.

On peut imaginer tout étude qui concerne la pluralité de voix dans un énoncé comme une scène énonciative, tout un champ qui englobe toutes les voix dans un discours unique, cette instabilité énonciative nous a inspiré et nous a poussé à nous interroger sur la manière d'adhésion du sujet parlant dans son énoncé.

Sur le plan méthodologique, Nous allons, certes nous servir d'un mélange de théories d'analyses comme La théorie d'énonciation de (Benveniste et Kerbrat), et la théorie de la polyphonie vs dialogisme de (Ducrot, Bakhtine), qui convergent

vers le même intérêt portant sur le traitement de la subjectivité et les voix qui traverses le discours. Le choix de ces théories est imposé par la relation directe qu'elles entretiennent avec notre thème, puisqu'elles peuvent démontré les effets d'instabilité énonciative et l'altérité de l'image en soi du locuteur dans son énoncé.

L'analyse énonciative sera exploitée pour repérer les traces du locuteur par les instances explicites de la subjectivité, et l'analyse polyphonique et dialogique nous aides à analyser le contenu, de ce fait nous sommes en face de deux dimension, l'une linguistique(la forme) et l'autre sémantique (le contenu).

Notre présente recherche s'articule autour de l'analyse du discours politique de Bouteflika. nous allons mettre l'accent sur la pluralité des voix qui interviennent dans les énoncés choisis, et leurs relation avec le sujet parlant (son engagement, ou désengagement dans ses énoncés), sachant que notre thème traite l'hétérogénéité énonciative dans le discours politique de Abd Elazize Bouteflika.

Notre choix vient de notre curiosité de plonger dans les couloirs de l'instabilité énonciative, et de découvrir le degré d'engagement du sujet parlant dans son discours. c'est ce qui nous a amené à formuler la problématique suivante : **en prenant considération de la complexité énonciative, comment se manifeste le suet parlant dans son discours et quel est le degré de son implication dans la scène énonciative ?.**

Pour répondre à notre problématique nous formulons les hypothèses suivantes:

- On suppose que les phénomènes de positionnement, d'effacement, distanciation, et dédoublement énonciative du locuteur / énonciateur a l'égard du discours des autres seront démontrés par la théorie de la polyphonie.
- L'analyse subjective, joue un rôle primordial afin de démontré le degré d'adhésion et la pris en charge d'un énoncé par un locuteur.
- les attitudes et les points de vue, sont les sources de l'altérité de l'image soi est la pluralité de voix dans les énoncés.

Notre étude prend pour objet d'analyse deux discours politique de Bouteflika, dans deux contextes différents, l'un devant des citoyens d'une classe sociale large , c'est un discours devant la nation prononcé le 29 mai 1999, le deuxième est devant une classe particulière, celle de l'assemblé nationale.

Notre objectif vise de démontrer quel reflet traduit l'hétérogénéité énonciative de la place qu'occupe le sujet parlant dans son discours.

Pour répondre à toutes nos interrogations, nous avons organisé notre travail en deux chapitres, dans le premier chapitre, nous avons exposé les notions clés en analyse du discours ainsi que les différentes approches auxquelles nous avons fait appel comme l'énonciation, la polyphonie et dialogisme. Le deuxième chapitre est consacré à la présentation du corpus, aux différentes étapes de sa constitution ainsi qu'à l'outil d'analyse utilisé. C'est une analyse qui permet de vérifier l'hypothèse posée au préalable et de répondre aux questions de notre problématique.



Chapitre I

Cadre Théorique

pdfelement

Dans ce chapitre nous définirons le domaine de notre recherche qu'est l'analyse du discours, puis nous définirons les notions de base dont s'articule notre recherche afin de délimiter le cadre théorique, la théorie d'énonciation, la subjectivité, points de vue, attitudes, modalités, polyphonie, et dialogisme .

1. Le discours

Selon les différentes définitions qu'on peut citer sur la notion du discours nous arriverons à une réalité que tout ce qui implique un locuteur et un interlocuteur donne naissance à un discours. Ainsi, le terme du discours n'est pas utilisé pour désigner uniquement un discours présidentiel ou prononcé par un président d'un parti politique quelconque. Selon Dubois :« *le discours est le langage mis en action , la langue assumé par le sujet parlant* ».(1999.p94).

Dans la théorie de l'énonciation de Benveniste , le discours se réfère à la mise en fonctionnement de la langue et par voie de conséquence se trouve inséparable de l'instance d'énonciation (tout ce qui réfère au je-tu, ici, maintenant du locuteurs). Benveniste définit le discours comme suit : «(...) *le discours et le langage mise en en action , et nécessairement entre partenaires* » (1974,t1 :258). cela signifie que le discours n'est pas comme étant une prise de parole , c'est une action de dire ou d'écrire pour une idée dans le but de l'interprétation.

1.1.Le discours politique

Le discours politique est considéré comme un rapport avec la gestion du pouvoir. Parce qu'il a un don de convaincre, par la parole, l'auditoire en persuadant les assemblées politiques. Maingueneau, affirme que : « *les textes relevés du discours politique ne sont habituellement lus que pour être mis en relation avec un extérieur ; situations, circonstances*»(Maingueneau, 94/2010) . c'est-à-dire que les textes sont utiles que pour des circonstances et des occasions bien déterminées, en fait « *le discours dit politique est , au sens restreint , une forme de la discursivité par laquelle un locuteur poursuit l'obtention du pouvoir*¹ ».

Le discours politique est le plus analysé ces dernières années les hommes politiques trouvent que le discours est comme le seul moyen pour affronter leurs concurrent en donnant des arguments. Chaque mouvement politique utilise une méthode raisonnable ou convenable pour atteindre ses objectifs.

Selon Marchand, le discours politique peut se définir par quatre traits essentiels : il est, ou peut-être, didactique : quand il enseigne une doctrine, analyse une situation ; il est toujours polémique : plus ou moins, selon le propos ou la situation ; il est performatif et injonctif : quand il appelle à l'action, lance des mots d'ordre , énonce les buts à poursuivre ; il cherche la tension maximale pour établir la communication ou forcer l'adhésion (1972, p193)

La dimension polémique, du discours politique se trouve dans les propos du politologue Maurice Duverger qui reconnaît à ce langage quatre formes de stratégies, .il s'agit des stratégies discursives et oratoires de camouflage, de démasquage, de concession et d'ironie.

¹<http://www.analyse-du-discours.com/discours-politique>-consulté le 24 octobre 2019.

Windisch, une autre voix qui caractérise le discours politique comme lieu de manifestation et de représentation du conflit, avec ce qu'il comporte comme méthode de détruire, de disqualifier, d'enterrer l'autre, l'adversaire, bref de lui infliger le *K.O.* verbal.

1.2. Typologie de discours politique

Il existe plusieurs types de discours politique parmi lesquels : le discours délibératif, le discours judiciaire et le discours épideictique.

a- Le discours délibératif : vise la réalisation d'une action, c'est-à-dire, ce qu'il faut faire ou ce qu'il ne faut pas faire. L'énonciateur voudrait amener son public à prendre une décision, à penser ou à agir comme il entend. Il est également un discours persuasif par exigence. Il correspond aux grands discours idéologiques qu'il soit de nature politique ou religieuse.

b- Le discours judiciaire : quant à lui, il vise les actes d'accusation et de défense. Il consiste à savoir si l'accusé a accompli ou pas un acte injuste déterminé, c'est l'exemple des employés devant l'employeur. Il émerge beaucoup plus dans les tribunaux.

c- Le discours épideictique : il montre, devant les auditeurs, ce qui est beau, digne d'imitation et ce qui est laid à éviter dans les actes des individus ou dans un groupe social (Laurent Pernot, 2000, p.351).

d- Le discours électoral : c'est l'un des types de discours politique. Ce dernier est produit par un homme de politique à l'approche des élections. Ce concept est défini comme : « *la fluctuation de la production et de l'emploi provoqués par la manipulation de l'économie à des fins électorales*¹ ».

1.1.2- L'identité

La conception particulière que lui attribue l'analyse du discours à travers la définition de Chateaubriand est : « *ce qui permet au sujet de prendre conscience de son existence qui se constitue à travers la prise de conscience de son corps, de son pouvoir ; de ses jugements et de ses actions*² ». Dans ce sens, l'identité peut nous emmener dans différents aspects idéologiques. Il y en a plusieurs identités telles que culturelles, religieuses et politiques. Cette dernière a été un lieu de questionnement pour Catherine Wihtol Wenden ou elle s'interroge sur la place de cette identité (politique) dans le domaine de la politique, elle affirme que : « *la politique est habituellement fondée sur des appartenances identitaires (...) l'identité politique comme toutes les autres, n'est jamais acquise : c'est-à-dire le fruit d'une construction sociale, d'une lutte et d'un conflit politique ou idéologique, d'une tension sociale* » (C,W,DE Menden 1995,p495). donc, on comprend tout simplement que l'identité politique est le résultat d'un fait social.

¹ <http://www.analyse-du-discours.com/discours-politique> consulté le 19 février 2020

² URL : <http://www.identite-sociale-et-identite.html>, consulté le 12 novembre 2019.

1.1.3. Discours et subjectivité

La subjectivité, en tant que notion, suggère ce qui a rapport à la personnalité du sujet parlant, à ses impressions, à son affinité, à ses états de conscience.

Benveniste voit dans cette notion « *l'unité psychique qui transcende la totalité des expressions qu'elle assemble, et qui assure la permanence de la conscience.* » elle est donc la capacité du locuteur à se poser comme sujet » (Benveniste, 1966,p269).

Suivant le raisonnement de Benveniste, subjectivité et langage sont intimement liée, le langage, dit-il, est la possibilité de la subjectivité qui en constitue « *une propriété fondamentale* » (Ibid,p.263).

k-Orecchioni est aussi de cet avis, qui croit qu'« *aucun lieu langagier n'échappe à l'emprise de la subjectivité* » (p.117), la même idée se trouve chez Ricœur pour qui le langage est un mode d'être dans l'être (1969,p261). La subjectivité paraît inhérente à l'exercice même du langage qui contient toujours les formes linguistiques appropriées à son expression (Benveniste, 1966,p.263).

2.La théorie de l'énonciation

2.1. L'énoncé

c'est le résultat de l'énonciation, comme un produit pour un acte de production, il doit la règle de cohésion :le choix de chaque constituant de l'énoncé est déterminé par le choix e l'ensemble de l'énoncé. « *l'énoncé doit également répondre à une exigence d'autonomie : le choix de l'énoncé ne dépend du choix d'un ensemble plus vaste dont il serait un élément* ». de ce fait, on suppose tout unité linguistique en dehors de la situation d'énonciation n'est pas un énoncé.

Le terme est très polémique, il est présenté selon Ducrot comme le produit ou le résultat d'un acte, puisqu'il s'agit d'une réalisation d'une phrase dans une situation donnée.(Ducrot :1980 :07).

Benveniste affirme que : « ce que produit un locuteur, ce qu'entend un auditeur, ce n'est (donc) pas une phrase, mais un énoncé particulier d'une phrase. (Benveniste, 1974 :81)

2.2.L'énonciation

la langue se met en exercice à chaque fois que nous parlons et nous produisons un énoncé, qui peut se répéter mais l'acte en lui-même est à chaque fois unique et individuel. Si l'énoncé est le produit ou le résultat de cette mise en exercice de la langue, donc l'énonciation représente l'acte de production de cette énoncé.

C'est à partir d'un point de vue structuraliste que Benveniste a commencé de rechercher comment chaque personne s'oppose à l'ensemble des autres ?. Il a brisé la clôture du système des signes et à l'ouvrit vers la réalité du monde. en effet, elle est définie comme : « *la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation* »(Benveniste,1974 :80). Cela explique l'intégration de l'aspect extralinguistique pour expliquer les phénomènes langagiers.

L'énonciation, est l'acte même de produire un énoncé, ce que Benveniste qualifie de « *conversion du langage en discours* », cet acte qui est individuel d'appropriation de la langue, constitue la première marque formelle de toute énonciation .il est pris en charge par un énonciateur, dans un cadre spatio-temporel

donné, et il est destiné à un co-énonciateur. La subjectivité pour Benveniste se définit comme la capacité du locuteur à se poser comme « sujet ».

Ce sujet se définit non par le sentiment que chacun éprouve d'être lui-même, mais comme l'unité psychique qui transcende la totalité des expériences vécues qu'elle assemble, et qui assure la permanence de la conscience pour lui, cette subjectivité « *n'est que l'émergence dans l'être d'une propriété fondamentale du langage .est « Ego» qui DIT « égo »* (Benveniste, 1966,p.259).

C'est à Benveniste que revient le mérite d'avoir clairement séparé l'énoncé et l'énonciation, sa spécificité réside dans son intérêt à étudier cette dernière. Il a amorcé une rupture fondamentale avec la linguistique structurale en posant le postulat suivant :

« on peut enfin envisager une autre approche, qui consisterait à définir

l'énonciation dans le cadre formel de sa réalisation(...) avant l'énonciation, la langue n'est que la possibilité de la langue. Après l'énonciation la langue est effectuée en une instance de discours qui émane d'un locuteur, forme sonore qui atteint un auditeur et qui suscite une autre énonciation en retour » (Benveniste, 1974,p.259).

cependant, Benveniste exploite une voie qui permet de cerner l'énonciation dans le cadre de sa réalisation en précisant que le résultat de cette dernière est le discours qui renvoie à «l'acte même de produire un énoncé » et non pas «*au texte de l'énoncé* » (Ibid p81). cet acte est une appropriation de la langue par le locuteur qui accomplit un ensemble d'opération afin de construire et faire passer son message. Benveniste a ouvert la voie des études relatives à l'ancrage énonciatif qui suppose que tout énoncé est propriétaire des indices de son énonciation.

En effet, tout sujet parlant laisse des traces dans ses productions langagières, Benveniste a donc proposé de regrouper l'ensemble de ses signes qui renvoient aux paramètres de l'énonciation. Il s'agit des indicateurs dont les termes « **embrayeur** » et « **déictique** » sont les plus répondus chez les linguistes.

Autrement dit, ces indices mobilisés par le sujet parlant pour la réalisation de son énonciation constituent un sous-système complexe de signes de la langue et Benveniste les considère comme « *des formes vides que chaque locuteur en exerce de discours s'approprié et qu'il rapporte à sa personne*» (1966, pp261.262), ces signes sont dénué de sens et « *n'ont aucun contenu en dehors de l'énonciation produite* ». Ils sont les mêmes pour tous les locuteurs mais varie selon l'usage. Selon lui, l'énonciation convertit le langage en discours, il s'établit un contraste avec l'opposition plus traditionnelle entre langue et discours. cette conversion est immédiatement liée à la question du sujet et de la subjectivité.

Orecchioni a apporté sa contribution au développement de la théorie énonciative en partant de la reformulation faite sur le schéma de la communication linguistique de Jakobson, dont elle propose de faire appel aux compétences humaines pour rendre compte de la réalité communicative, en élargissant le domaine de la linguistique à la compétence paralinguistique, idéologique et culturelle ainsi que leurs déterminations psychologiques et les contraintes liées à l'univers du discours.

La linguiste fait relier, par l'opération d'encodage et de décodage, l'émetteur et récepteur, cette conjoncture qui est déterminé par ces facteurs. Elle affirme toutefois que l'énonciation ne peut être saisie en tant que telle, en tant qu'acte de production au

moment de la production, mais seulement à travers les traces laissées dans son produit, l'énoncé.

Elle souligne que : « *faute de pouvoir étudier directement l'acte de production, nous cherchons à identifier et à décrire les traces de l'acte dans le produit, c'est-à-dire les lieux d'inscription dans la trame énonciative des différents constituants du cadre énonciatif* » (1999,2006,p.34),elle établit ainsi à travers deux types de glissement sémantique une synthèse selon laquelle : « *l'énonciation est le mécanisme d'engendrement d'un texte, le surgissement dans l'énoncé du sujet d'énonciation , l'insertion du locuteur au sein de sa parole* » (ibid,p.34). De ce fait, elle posera deux type d'énonciation, quelle oppose ainsi ; étendu vs restreint

a- L'énonciation étendue : une extension linguistique de l'énoncé et les différents éléments constitutifs du cadre énonciatifs à savoir : d'une part, les protagonistes du discours (émetteur et destinataire(s)), et d'autre part (situation de communication) dans laquelle figure les circonstances spatio-temporelles et les conditions générales de production et réception du message. Cette approche du fait énonciative se résume chez elle à « *des unités linguistiques, quels que soient leur nature, leur rang, leur dimension, qui fonctionnent comme indices de l'inscription au sein de l'énoncé de l'un et/ou l'autre des paramètres qui viennent d'être énumérés, et qui sont à ce titre porteuses d'un archi-trait sémantique spécifique que nous appellerons énonciative* » (ibid,p.35).

b- L'énonciation restreinte : cette conception est réduite chez Orecchioni à l'un des paramètres du cadre énonciatif à savoir ; le scripteur , et c'est précisément à cette attitude descriptive qu'elle considère comme faits énonciatifs ; « *les traces linguistique de la présence du locuteur au sein de son énoncé, les lieux d'inscription et la modalité d'existence, de ce qu'avec Benveniste nous appellerons « la subjectivité dans le langage* ». L'énonciation selon Orecchioni est envisagée comme « *la recherche des procédés linguistique (shifters, modalisateurs, termes évaluatifs, etc.) par lesquels le locuteur imprime sa marque a l'énoncé, s'inscrit dans le message(implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui* ». On comprend par cela, que la notion d'énonciation chez la linguiste est intimement liée à celle de la subjectivité, dont elle énonce

que : « *qu'aucun lieu langagier n'échappe à l'emprise de la subjectivité* », ou encore que « *toute unité lexical est , en un sens , subjective* ». dans ce fait, Orecchioni élargie ainsi les travaux de Benveniste en ajoutant aux autres déictiques, les marques permettent l'expression de la subjectivité.

2.3. La scène énonciative : Selon Maingueneau (2004,pp.197-210), différents modèles de situation de communication ont été identifiés par les analystes. Ces modèles mobilisent en général sept paramètres qui articulent le discours à la situation de communication. Il s'agit de la *finalité* visée par le discours ; des *statuts des partenaires* auxquels s'attachent leurs droits, leurs devoirs et leurs savoirs ; des *circonstances*, c'est-à-dire un certain type de lieu et de moment appropriés à la réalisation du discours ; d'un *mode d'inscription dans la temporalité* qui peut se faire sur divers axes (dont celui de la durée du discours) ; d'un *support* c'est-à-dire ce qui a rapport à la dimension « médiologique » du discours ; d'un *plan de texte* et enfin d'un *certain usage de la langue* propre au genre du discours.

La scène d'énonciation désigne une situation de discours considérée « de l'intérieur », « à travers la situation que la parole prétend définir, le cadre qu'elle montre (au sens pragmatique) dans le mouvement même où elle se déploie. Un texte est en effet la trace d'un discours où la parole est mise en scène » (ibid, pp.197-210). La scène d'énonciation comprend, selon Maingueneau, trois scènes complémentaires qui permettent de saisir le discours à différents niveaux de sa structuration : la *scène englobante*, la *scène générique*, la *scénographie*.

3. L'instabilité énonciative

L'énonciation se donne comme objet d'analyser les voix qui traversent le discours et de repérer les places énonciatives que le locuteur les construit au sein de ces voix. L'approche énonciative examine les phénomènes d'implication du locuteur comme les modalités, modalisation qui prend en compte les voix convoqués dans son discours .elle aborde le phénomène de distanciation en mobilisant des opinions et des points de vue.

3.1.La notion du sujet parlant : Patrick chaudeau et Dominique Maingueneau (2002, pp.556-557) parlent des mêmes concepts sous l'expression grammaticale de sujet parlant. Pour essayer de les classer , il proposent de les distinguer selon deux critères qui s'entrecroisent :

- 1- L'opposition entre locuteur externe/ interne au discours ;
- 2- L'opposition production / réception.

L'opposition locuteur externe / interne au discours repose sur l'hypothèse que tout sujet parlant est susceptible de disposer de deux identités : une identité sociale et une identité discursive.

- **a-L'identité sociale** définit le sujet parlant comme celui qui prend la parole, qui a un statut social- en tant qu'être communicant- , et qui est pourvu d'une intention communicative . C'est le locuteur.
- **b-L'identité discursive** définit le sujet parlant comme un être de langage qui s'exprime à travers la mise en du processus d'énonciation . c'est l'énonciateur.

L'opposition production/ réception, renvoie aux rôles que tiennent les partenaires d'un verbal au sein de son déroulement. Il tiennent, successivement et alternativement , le rôle de celui qui produit l'acte de langage à l'adresse d'un autre , et de celui qui reçoit un acte de langage et tente de l'interpréter (ibid, p.557).

3.2. La prise en charge énonciative et hétérogénéité : C'est le locuteur qu'il se présente dans ce cas comme l'origine du contenu sémantique de l'énoncé , il s'identifie avec l'énonciation qu'il met en scène comme dans l'emploi de l'indicatif , il assume da ce cas sa responsabilité énonciative en prenant en charge le contenu exprimé dans l'énoncé. L'ensemble des mécanismes linguistiques relatifs au positionnement du scripteur dans un texte relèvent du champ englobant de l'énonciation et de la notion plus restrictive de prise en charge énonciative.

4.Formes d'hétérogénéité énonciative

C'est par l'intégration de d'autres voix dans le discours du locuteur que résulte des possibilités énonciatives, ces possibilités configurent la langue en permettant à tout

discours de constitue une entité polyphonique : chaque utilisation évoque d'autres utilisation , d'autres scénarios ,et d'autres énonciateurs.

Elle renvoie à toute la complexité des formes et des manifestations linguistiques , discursives et textuelles qui « *inscrivent de l'autre dans le fil du discours* »(Authier.R,1984 :98).cette complexité englobe des phénomènes tels que la distanciation , le degré de prise en charge énonciatif...etc.

Authier inscrit la double nécessité d'un ancrage dans la linguistique et d'un appui à des extérieurs théoriques. Les extérieur théoriques convoqués sont la sémantique discursive de M.Pécheux la théorie de l'intersubjectivité , le dialogisme bakhtinien et la locanienne du sujet selon locan, le rapport au réel des sujets humains passe par le langage , le sujet est « l'effet du langage ». la langue n'est pas un instrument de maîtrise du réel mais un interprétant du réel, comportant ainsi l'inadéquation entre ces deux hétérogène que sont la langue et le réel. Authier appelle hétérogénéité constitutive ce qui est « l'autre dans l'un » et l'hétérogénéité montrée ce que le sujet montre autre dans son discours : ces marques explicites d'hétérogénéité par les quelles « *le sujet s'évertue, en désignant l'autre, localiser, à conforter son statut de l'un* »(Authier –R, 1982 :145).

La mise en doute du statut de sujet parlant unique se trouve à la base de tout approche (linguistique ou bien sociologique) de l'hétérogénéité énonciative. Maingueneau affirme que l'une des dimensions fondamentales du discours est le fait qu'il est traversé par le déjà-dit et par fois le à-dire. (1981. p97).

En ce sens l'énonciateur se trouve rapporter des propos tenus par lui-même ou un autre locuteur dans une autre situation d'énonciation. Hétérogénéité constitutive est celle qui permet d'exprimer le fait que toute parole est transverse d'une multitude de voix , mémé si le locuteur , par son discours, semble manifester une opinion toute personnelle.

Hétérogénéité est lorsque le locuteur , consciemment ou non , met en scène une pluralité de voix dans son discours.(vion,1998).

4.1.La subjectivité dans le langage

La subjectivité, en tant que notion, suggère ce qui a rapport à la personnalité du sujet parlant, à ses impressions, à son affinité, à ses états de conscience. il est devenu presque un truisme d'affirmer que le langage est par essence subjectif.

La subjectivité telle qu'elle est pensée en linguistique c'est-à-dire subjectivité dans le langage, est l'ensemble des (procédés linguistiques (...)) par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui (...). Il s'agit des marques linguistiques qui révèlent l'attitude du sujet parlant à l'égard de son interlocuteur, de lui –même et de son propre énoncé (Devilla,2006 :15).

Benveniste affirme que lorsque le sujet se déclare locuteur en assumant la langue , il plante alors l'autre en face de lui , quel que soit le degré de présence qu'il attribue à cet autre . tout énonciation est explicite ou implicite, est une allocution , elle donne postulat a un allocutaire (Benveniste, pp 12-18).

Paveau, va au-delà de l'intersubjectivité, pour elle, la subjectivité, ou intérogentivité permet de mieux rendre compte de l'hétérogénéité des agents cognitifs humains et non humains, individuels et matériels, naturels, et artéfactuels (Paveau, 2009, pp. 21-31).

4.2. La notion « bakhtinien » de polyphonie

Le terme de polyphonie issu d'une métaphore musicale qui tourne le regard vers une pluralité de voix qui manifestée dans le discours.

Les approches énonciatives, développées depuis les années soixante-dix, abordent la question de la subjectivité dans la langue, la présence de voix dans le discours, la place que se construit le locuteur dans cette diversité de voix, les Attitudes qu'ils adoptent ainsi que le degré de distanciation par rapport aux contenus mis en scène.

En effet, les chercheurs ont une nécessité de théoriser la présence des sujets dans leurs discours. cette nécessité les a conduit, depuis Bally, de faire distinguer le sujet parlant, locuteur, énonciateur et à retravailler les concepts de modalité et de modalisation.

« Toute causerie est chargée de transmissions et d'interprétations des paroles d'autrui. On y trouve à tout instant une "citation", une "référence" à ce qu'a dit telle personne, à ce qu'"on dit", à ce que "chacun dit", aux paroles de l'interlocuteur, à nos propres paroles antérieures, à un journal, une résolution, un document, un livre... La plupart des informations sont transmises en général sous une forme indirecte, non comme émanant de soi, mais se référant à une source générale non précisée : "j'ai entendu dire", "on considère", "on pense". (...) parmi toutes les paroles que nous prononçons dans la vie courante, une bonne moitié nous vient d'autrui ». (Bakhtine, volochinov, 1929-1977)

Cette diversité de voix dans le discours illustre l'existence d'un dialogue à vaste échelle avec des opinions et des points de vue existants, c'est une hétérogénéité montrée qui implique que le locuteur explicite les voix qu'ils convoquent dans son discours. Alors que la voix de locuteur s'articule aux autres voix, même si la référence à la notion de la polyphonie ne paraît pas déplacée.

4.2.1. Polyphonie énonciative

La théorie de la polyphonie d'Oswald Ducrot a subi un nombre de modifications avec le temps, elle a été exposée à trois reprises dans Ducrot (1980), Ancombre-Ducrot (1983), et Ducrot (1984). La dernière version présente le titre *d'Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation*.

Le concept d'énonciation dans les écrits antérieurs de Ducrot qu'il est appréhendé comme une activité, il propose de la définir comme l'émergence d'un énoncé : *« j'appellerai « énonciation » l'évènement, le fait que constitue l'apparition d'un énoncé- apparition que la sémantique linguistique décrit généralement comme l'actualisation d'une phrase (...) le concept d'énonciation dont je vais me servir (...) n'implique même pas l'hypothèse que l'énoncé est produit par un sujet parlant »* (Ducrot, 1980, pp. 33-34).

Une telle décentration du sujet pouvait favoriser la problématique d'un locuteur non responsable de ses dires.

4.2.1.1. La distinction locuteur/ énonciateur

a. Locuteur

Le locuteur est celui qui produit l'énoncé et donc celui qui, se plaçant au centre de l'énonciation, cela est dans le prolongement de Bally et de Ducrot, et par conséquent celui qui dispose des déictiques personnels, spatiaux et temporels. Mais au contraire à ce qui a peut-être dit, il n'est pas le maître de l'énonciation car sa parole est traversée de voix de plus il n'est pas à l'origine des significations qu'il construit puisque ses énoncés répondent à des énoncés antérieurs cela est d'une part, d'autre part il est loin d'être le seul qui décide des coordonnées personnelles, spatiales et temporelles puisque elles caractérisent la situation qu'il partage avec ses interlocuteurs.

Il est celui qui l'on attribue des actes illocutoires comme exemple (conseil, menace, salutation, remerciement...etc).

Le locuteur qui est dit responsable de l'énonciation, sa structure se présente comme celui par qui l'énoncé existe est celui qui est en direct avec le centre déictique à l'ensemble des coordonnées personnelles, spatiales et temporelles. Il est donc celui qui peut utiliser les déictiques de la première personne, mais également celui qui peut les gommer en faisant recourir à une stratégie d'effacement énonciatif (VION, 2005, p.3).

Le locuteur a le choix de se poser et de poser l'autre par les différents indices, par les dispositifs

b. L'énonciateur

C'est un être intradiscursif, qui peut s'exprimer à travers l'énonciation d'un locuteur. Cet énonciateur peut s'identifier de diverses formes de discours rapporté.

Il peut aussi être non identifié et non identifiable lorsque le locuteur fait référence à des opinions sans préciser la source.

il peut manifester des points de vue implicitement « *s'il parle, c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme leur paroles* ». Mais si la notion d'énonciation repose sur celle de point de vue, le locuteur ne pourra pas produire un énoncé s'il n'exprime pas un point de vue sur cet énoncé, et par conséquent, il sera locuteur et énonciateur au même temps.

La notion d'énonciateur selon Ducrot s'applique à de nouveaux êtres de discours abstraits, qui prennent en charge ses points de vue. « *J'appelle énonciateurs ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils parlent, c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme leur point de vue (...) leur paroles* » (ibid, 204).

L'énonciateur est présent donc, comme source du point de vue. Dans la majorité des cas, les énoncés mettent en scène plusieurs énonciateurs. par exemple : les énoncés de forme négative, impliquant d'une part, un énonciateur responsable du point de vue négatif identifié au locuteur, mais aussi un énonciateur responsable du point de vue positif correspond à un énonciateur qui s'identifie au locuteur, un énoncé comme « ce mur n'est pas blanc » met en scène un énonciateur qui va soutenir que ce mur est blanc, cela veut dire qu'il suppose un autre énonciateur, identifié au locuteur, qui sera responsable de ce qui est exprimé dans la proposition négative (Perrin, 2012, p274).

4.3. Dialogisme et double énonciation

Bakhtine à affirmer que c'est difficile de traiter de la polyphonie dans le discours, notion qui apparaît dans les écrits sans faire référence à celle de dialogisme, ce dernier exprime le fait que toute parole est habitée de voix et d'opinions au point qu'elle peut être appréhendée comme des reformulations de paroles antérieures. Il s'agit d'un **dialogisme interdiscursif** selon lequel le sujet parlant se présente comme un co-acteur participant à un processus social de reconstruction permanente de signification à partir d'une infinité de discours réels ou potentiels. (Bakhtine (1977, 1978).

Bakhtine exprimait l'idée que la conscience, partie intime du sujet, se ramenait comme une intériorisation de discours extérieurs. Les linguistes ont pris l'habitude de parler de **dialogisme constitutif** selon laquelle, en l'absence de marques explicites d'autres voix, toute parole résulte d'un ensemble de dialogues avec des opinions et des discours.

A côté de ce dialogisme constitutif ou interdiscursif, il faut noter l'existence d'un **dialogisme interlocutif**. Il ne s'agit pas encore de dialogue au sens dialogal du terme, par lequel des co-locuteurs échangent des propos, mais d'expliquer comment la parole d'un locuteur repose sur des hypothèses qu'il construit quant à l'écoute et à la compréhension de ses partenaires.

Bakhtine nomme dialogisme cette dimension constitutive du discours qui tient à ce que sa production ne peut pas ne pas se réaliser dans un « dialogue » implicite avec d'autres discours. L'expression d'un énoncé est toujours, à un degré plus ou moins grand, une *réponse*, autrement dit : elle manifeste non seulement son propre rapport à l'objet de l'énoncé, mais aussi le rapport du locuteur aux énoncés d'autrui (Bakhtine 1979/1984, p. 299).

4.3.1. Modalités et modalisateurs

Dans le cadre des travaux sur l'énonciation et la pragmatique. La modalité est une notion très importante dans l'analyse de la subjectivité et du discours .

Meunier à préciser que : « *le terme [modalité] est saturé d'interprétations qui ressortissent explicitement ou non, selon les linguistes qui l'utilisent, de la logique, de la sémantique, de la psychologie, de la syntaxe, de la pragmatique ou de la théorie de l'énonciation* » (1974 ,p 8).

Pour préciser la complexité du terme de modalité, Meunier affirme qu'elle « *renvoie à des réalités linguistiques très diverses ("modes" grammaticaux ; temps ; aspects ; auxiliaires de "modalité" : pouvoir, devoir ; négation ; types de phrase : affirmation, interrogation, ordre ; verbes "modaux" : savoir, vouloir... ; "adverbes modaux" : certainement, peut-être, etc.)* » (ibid ,p 8).

Le rapport entre la « modalisation » est la modalité est conçue comme un *processus* de réaction à l'égard de l'énoncé , tout comme dans le rapport entre l'énonciation (processus) et l'énoncé (résultat, produit).). Quant aux modalisateurs, ce

sont des marqueurs par lesquels l'énonciateur affiche son attitude face à son énoncé, à son interlocuteur et à la situation d'énonciation.

« un modalisateur est une expression linguistique, un morphème, un procédé typographique, ou bien un phénomène prosodique, qui marque le degré d'adhésion du sujet de l'énonciation à l'égard du contenu des énoncés qu'il profère. Cette adhésion peut être forte, moyenne, faible, ou bien nulle dans le cas du rejet » (2000 ,p 21).

On peut comprendre Donc qu' un modalisateur est un indicateur de degré d'engagement de l'énonciateur sur ce qu'il énonce, d'après ce qui a été souligné par Franck ,est un élément linguistique qui révèle les attitudes et la prise de position dans son énoncé et non pas que sa présence seulement (Korkut, Onursal, 2009 : 27).

Les modalisateurs sont donc que les éléments linguistiques qui marquent la présence du sujet parlant par rapport a son énoncé (Ibid, p 27).

a. La modalité d'énonciation et modalité d'énoncé

Dans un discours, ces deux modalités se présentent souvent ensemble mais « une phrase ne peut recevoir qu'une seule modalité d'énonciation, alors qu'elle peut présenter plusieurs modalités d'énoncé combinées» (Meunier, 1974 ,p 13). La modalité d'énonciation s'exerce sur l'interlocuteur tandis que la modalité d'énoncé s'exerce sur le contenu de l'énoncé.

Il existe trois formes de base des modalités d'énonciation, qui correspondent aussi aux types de phrase : assertifs (déclaratifs), interrogatifs et injonctifs (impératifs). Maingueneau ajoute l'exclamation en affirmant que « l'exclamation fait appel à une grande diversité de structures [...] Il s'agit toujours d'exprimer un haut degré » (1999,p 58). Quant aux modalités d'énoncé elles renvoient au contenu de l'énoncé, marqué par l'attitude du locuteur vis-à-vis de ce qu'il énonce. Elles recouvrent un domaine plus vaste que les modalités d'énonciation. « si les modalités d'énonciation portent sur le dire, les modalités d'énoncé portent sur le dit » (Nølke, 1993 , p143).

b. La notion des points de vue

le point de vue est défini comme un ensemble de modalités qui expriment diverses facettes ,qui sont plus ou moins réflexifs et intentionnels et qui relèvent du *mélange de voix*, voir du *mélange d'espèces mentaux*,et par conséquent , qui sont tous ,à des degrés différents , des phénomènes dialogiques, plus au moins aux frontières des discours rapportés(ou représentés). Mais , dans une définition plus large que celle d'Oswald Ducrot, le point de vue est un contenu propositionnel dont le mode donation des référents renvoie à un énonciateur qui prend en charge ce contenu représentationnel (Ducrot, 1984,pp.204-205).

Le concept de point de vue s'évolue d'abord dans un domaine cognitif et psychosocial, éthique, puis dans un contexte sémiotique et linguistique en touchant, le domaine dialogique et discursif ainsi que les enjeux des théories énonciatives du langage ou le point de vue se situe dans son essence.

L'intérêt porté au point de vue surgit lors de l'éclatement de l'unicité du sujet soulevée par l'évolution des principes scientifiques sur le langage, la langue et le discours. c'est dans un large cadre disciplinaire dont le concept de point de vue a vécu une évolution , comme c'était le cas de Bakhtine (inter-discours et interlocution),

Culioli (co-énonciation), Jacques Authier-Revez(hétérogénéité énonciative), Ducrot (un locuteur mettant en scène des énonciateurs) et autres.

En effet, dans le cadre de la linguistique c'est Ducrot qui va reprendre le concept de point de vue à partir des années 1970, en héritage d'un concept présent déjà dans la théorie bakhtinienne, cette fois –ci ce concept est appliqué au sens de l'énoncé, quant il expose la théorie polyphonique de l'énonciation en 1984. Mais Ducrot ne développe pas à cette époque le concept de point de vue en tant que tel et utilise deux concepts, celui de locuteur et celui d'énonciateur, en fait il utilise le concept de point de vue dans la description de la polyphonie, mais ce concept ne constitue pas une figure discursive au même point que le locuteur et l'énonciateur.

Ducrot distingue le locuteur des énonciateurs et ,certes c'est le concept d'énonciateur qui est lié en quelque sorte au point de vue quand il dit : *« j'appelle « énonciateur » ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation , sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils « parlent » , c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue , leur position, leur attitude , mais non pas , au sens matériel du terme , leurs paroles »* (ibid,1984,p.204)). Puis il ajoute : *« le locuteur , responsable de l'énoncé , donne existence , au moyen de celui-ci , à des énonciateurs dont il organise les points de vue et les attitudes. Et sa position propre peut se manifester soit parce qu'il s'assimile à tel ou tel des énonciateurs, en le prenant pour représentant (l'énonciateur est alors actualisé), soit simplement parce qu'il a choisi de les apparaître et que leur apparition reste significative, même s'il ne s'assimile pas à eux »* (Ibid,(1984,p.205)). Cette idée de point de vue n'est pas cependant posée comme un concept clef, elle est d'ailleurs associée à (position, attitude, énonciateur) .

5.Conclusion partielle

On peut conclure notre chapitre, dont nous avons défini les notions clés de notre recherche, qui a comporter deux dimensions le premier est linguistique qui s'intéresse au rapports du sujet avec l'énonciation, le deuxième est sémantique qui s'appuie sur l'énoncé et son rapport avec le sujet parlant, et les effets de l'hétérogénéité énonciative

Chapitre II

Analyse de Corpus

Description du corpus et sa constitution :

- **Le corpus de référence** : Il se constitue de tous les discours du Président BOUTEFLIKA prononcés en langue française.

- **Le corpus sélectif** : Nous n'analyserons pas, dans ce chapitre, la totalité du discours mais seulement des fragments de passages qui comportent un choix des énoncés qui ont intégré. Ces passages composent notre corpus sélectif.

Nous avons opté pour le discours politique parce qu'il nous a semblé fascinant. C'est un discours d'influence produit dans un monde social. La spontanéité ne préside pas au déploiement du discours politique. Rien n'est gratuit dans ce genre de discours. En effet, le discours politique est à la fois simple et ambigu ; c'est ce qui fait sa complexité. Il faut suivre, selon notre objectif, des théories précises et des outils nécessaires pour pouvoir le décortiquer et accéder à son sens, aux degrés d'implication de locuteur et à son statut par rapport au plan communicatif et à son auditoire.

Le premier discours s'est tenu devant la nation le 29 mai 1999 il était caractéristique d'une période particulière, d'une Algérie qui commence à panser ses blessures après une décennie meurtrière.

Le deuxième discours est prononcé par le Président BOUTEFLIKA le 14 juin 2000, en langue française devant l'assemblée nationale française en s'adressant à son hôte le Président CHIRAC.

En nous référant à notre corpus, nous constatons que le Président BOUTEFLIKA qui est producteur du discours a eu recours aux embrayeurs du discours tels que les indices de personnes ou les indices d'ostension.

Pour Benveniste, comme nous l'avons déjà démontré, les personnes de l'énonciation sont bien le « je » et le « tu », car en dehors de l'acte de l'énonciation ces pronoms n'ont aucune valeur. ils n'appartiennent pas à l'énoncé, donc, ils ne peuvent pas être définis sans l'acte illocutoire.

Nous analyserons dans ce chapitre les pronoms de première personne du singulier et les pronoms de première et de deuxième personnes de plurielle pour illustrer leurs rôles et l'ambiguïté de leur fonction au fil du discours politique de Bouteflika.

Le repérage d'éléments subjectifs contient deux étapes. La première saura consacré au repérage des instances subjectives (subjectivité au premier degré), la deuxième est pour d'autres éléments subjectives (modalités ; polyphonie,

dialogisme) pour révéler les aspects de l'hétérogénéité énonciative au fil de notre corpus

1. Repérage des instances subjectives (nous/vous/je)

On appelle **déictiques** l'ensemble des opérations par lesquelles un énoncé s'ancre dans sa situation d'énonciation. Autrement dit, le déictique, c'est l'unité linguistique qui met en rapport le message linguistique et la réalité extralinguistique. Ce sont les pronoms, les indicateurs spatiaux, les catégories de temps, les modes etc.

1.1.1. Les pronoms personnels

a. le pronom « nous » :

Les énoncés ci-dessus révèlent que le pronom personnel « nous » est le plus utilisé par l'énonciateur.

Exemples : 1. « **Nous** a ouvert à la modernité ... ». 2. « Laquelle **nous** aspirons... ». 3. « **Qui** relève pour **nous** d'un impératif... ». 4. « Dieu, **nous** dit... ». 5. « Pour **nous** d'un impératif de survie ... ». 6. « ces concepts, ... , **nous** commandent de les réactualiser... ». 7. « De **nous** faire toucher du doigt... ». 8. « Vous et **nous**... ». 9. « S'offre à **nous** pour transcender ... ». 10. « Ne vivons-**nous** pas une époque charnière... »

Le Président BOUTEFLIKA dans son discours a eu recours le plus souvent au pronom personnel « nous » en comparaison avec les autres pronoms.

Cela s'explique par le fait qu'il s'exprime au nom d'une nation et d'un peuple, c'est le « nous » de la collectivité, mais nous avons également le « nous » de modestie qui s'oppose au « nous » de majesté. Ainsi, dans l'autre cas, l'énonciateur prend un certain degré **de distance** avec son énonciation et il inclut d'autres personnes dans son acte d'énonciation.

Le « **nous** » donc peut prendre plusieurs significations comme le montre le tableau suivant

type de pronoms	L'exemple	commentaire
Le « nous » de majesté	« nous consacrerons dans le monde... » D1 « Nous posons le problème de la dette... » D2	Le « nous » est un substitue de « je »
	« nous pourrons conjuguer pleinement	L'énonciateur inclut

Le « nous » inclusif stricte	nos efforts.. » D1. « de nous faire toucher du doigt... »D2	dans son énonciation son auditoire
Le « nous » inclusif large	« Dieu, nous dit... »	L'énonciateur inclut dans son énonciation son auditoire plus les autres
Le « nous » exclusif	« Vous et nous... »D2	L'énonciateur exclut son auditoire mais il inclut d'autres personnes
Le « nous » de modestie	« nous serons activement attentifs aux développements.. »D1 « laquelle nous aspirons... »D2	Le « nous » de modestie s'oppose au « nous » de majesté

L'emploi du NOUS, dans les discours de 1999, est caractéristique d'un discours à la quête d'une identité collective. il est justifié par la présence des verbes qui expriment l'action.

b. Le pronom « je »

le pronom « je », Dans notre corpus, vient en deuxième position. Il est assez présent et les exemples qui suivent le montrent bien.

Exemples : Discours **n 1**

1. « C'est pourquoi j'ai décidé ».2. « j'avais soumis à votre appréciation » 3. « Je le déclare nettement».4. «je dis solennellement » .5. « Je tiens à déclarer hautement ».6. «je veux vous faire part de certaines décisions ».7. «je n'ignorais pas ... ».8. «je me déclare... ». 9. « je veux affirmer que... ». 10. «J'affirme leur détermination... ».

Exemple : **Discours n 2**

1. « Je reste persuadé ... ».2. « Je n'évoquerai pas... ».3. « Ce que j'ai fait, ». 4. « Je l'ai fait conformément... » .5. « Ai-je dit ».6. « Je considère d'ailleurs ». 7. « Je dirais même que » 8. « je ne le fais pas par flagornerie » .9. « je veux dire ces alluvions » .10. « Je pense notamment à vos jeunes concitoyens » .11. « Je pense à

*l'importante communauté musulmane ».12. « Je pense également aux facilités »
.13. « Je les ai énoncées sans fard » 14. « Je vous remercie. »*

Dans les exemples cités ci-dessus le pronom personnel « **je** » renvoie à la personne du locuteur qui est le Président BOUTEFLIKA . C'est pour cela que le pronom personnel « **je** » est un véritable personne de l'énonciation.

Le « **je** » dénote l'image d'un énonciateur assumant, assurant et communiquant, par l'emploi d'autres formes qui y renvoient. L'implication de soi est manifesté par un JE qui tend à convaincre, qui croit en ses actions, qui dégage une valeur de confiance auprès de son auditoire.

c. Le pronom personnel « **vous** » :

le pronom personnel « **tu** » qui est familier, a été remplacé par le pronom personnel « **vous** » dans les deux discours. Ce dernier renvoie au destinataire.

L'utilisation du pronom personnel « **vous** » comme marque de respect envers l'autre. Prenons pour illustration quelques exemples:

Discours n 1 : 1. « *comme vous connaissez...* ».2. « *vous avez ratifié en m'élisant...* ».3. « *Aussi vous demanderai-je d'assurer r...* ».4. « *je veux vous faire part de certaines décisions...* ».5. « *Vous préciser le cadre général...* ».

Discours n 2 : 1. « *Que vous sortiez des oubliettes...* » .2. « *Vous et nous...* » .3. « *Chez vous...* ».4. « *dans l'œuvre de vérité que vous avez entreprise* ». 5. « *en vous barricadant* ».

Dans les exemples que nous venons de citer, le pronom personnel « **vous** » est un pronom de politesse et en même temps il englobe l'ensemble du destinataire quel que soit son statut sociale.

En effet, Maingueneau (1994. p46) fait la distinction entre «personne stricte » et personne « amplifiée ». Alors, « **je** » et « **tu** » ne sont pas « **nous** » et « **vous** », ce que le singulier est au pluriel.

Dans les exemples suivants, il ne s'agit pas tant de pluriel que de « *pronoms amplifiés* » car « *hommes* » sur le plan syntaxique et morphologique est le pluriel de « *homme* », par contre dans la réalité du discours « *hommes* » est une amplification de « *homme* ».

1. « Je et Nous ». 2. « Il et Ils ». 3. « Homme et Hommes »,

Exemples : 1. « *Que l'homme s'en est chargé ...* » .6. « *Qu'un engagement libre des hommes...* » . 7. « *En tant qu'hommes...* » etc.

L'utilisation du pronom « **nous** » à la place du pronom « je », répond à celui du «vous» de politesse à la place de « tu ». Dans un cas comme dans l'autre, c'est-à-dire le pluriel, permet de moduler la *prise en charge de l'énonciation* par le locuteur.

La combinaison des couples de pronoms (je/ vous, je/nous, nous/ vous) par le Président en s'adressant aux auditeurs, fait que, donne explication aux différents sens que peuvent véhiculer ces pronoms.

1.2. **Les possessifs** : Les pronoms possessifs font partie de la catégorie des embrayeurs. A travers ces pronoms, l'énonciateur s'approprie l'énonciation et n'associe personne à ce qu'il dit.

Exemples : « *Mon pays ...* » le pays de **moi**. « *Aux obligations de **ma** foi...* ». *La foi de **moi***. D2. « *sans ménager **mes** efforts* » les efforts de **moi**. »D1 . « *Je déclare **ma** volonté de lutter..* ».D1. « *Que **m**'inspire...* » l'inspiration de **moi**. D2. « *Entre **nos** deux pays...* » le pays de **moi** et le pays de vous. D2 .« *A **nos** obligations...* » ...etc.

2. Les indicateurs spatiaux

2.1. **Les démonstratifs** : Nous remarquons que le pronom personnel « nous » est le plus employé par l'énonciateur. En plus de la personne de l'énonciateur ou de l'énonciataire dans l'énonciation, le facteur de temps et de lieu sont très importants. Car c'est à travers ces indices que nous pouvons situer les personnes de l'énonciation dans le temps et dans l'espace.

Nous citerons quelques exemples :

Discours n1 : 1. «*que commande la situation de ces dizaines et ces dizaines de milliers...* ».2. «*Cela ne doit pas,* ».3 «*celles de pays voisins...* ».4. «*Cette attitude d'ouverture* ».5. «*Dans ce cadre* ».6. «*ce fléau qui mine la cohésion* ».7. «*A cet égard* ».8. «*Des comportements de ceux qui continueraient de prétendre* » ...etc.

Discours n2 : 1. «*Celle que j'effectue présentement...* ».2. «*En faveur de cette perspective* ».3. «*Ces éléments réunis ...* ».4. «*Celui de la consolidation de son Etat républicain* ».5. «*Ce monde..* ».6. «*Tel que celui qui sévit depuis une décennie* ».7. «*Comme cela s'est produit* ».8. «*De ceux dont elle attendait le plus* ».9. «*A constitué à cet égard un message* ».

2.2. Les éléments adverbiaux Les éléments adverbiaux permettent de situer l'énonciateur dans son acte d'énonciation.

Exemples : 2. «*Permettez-moi, ici...* ». 3. «*Par là même ...*». 4. «*Devant le déferlement d'un terrorisme* ».5. «*Les unes après les autres* ».

3. Proximité et éloignement

3.1-Déictiques temporels

La présence de ce type de déictique est plus importante que de ceux qui touchent à l'espace, confirme Maingueneau :«*le découpage de l'espace est moins riche que celui du temps* »(1999 . p33). En plus, leur repérage est plus complexe que celui des déictiques spatiaux, puisque leur «*point de repère, c'est le moment où l'énonciateur parle, Mais, il faut savoir que ces « déictiques temporels ne sont pas interprétables si on ignore à quel moment cet énoncé- occurrence a été produit, tous deux constituent des éléments déictiques temporels* » écrit Maingueneau (1999 . p37) .

Le système des déictiques temporels est plus complexe si on le compare avec le système des déictiques spatiaux, car il faut faire la différence entre le temps de l'énonciation et le temps utilisé dans l'énoncé.

a.Le temps de l'énonciation : est le présent de l'énonciation.

1. «*C'est un immense...* »D1. 2. «*maintenant, notre pays est en proie à de dures épreuves ,*».D1«*Maintenant que le spectre de la crise s'éloigne* ».D2. 3. «*Je n'évoquerai pas* »D2. «*vous demanderai-je d'assurer..*»D1.4. «*Pour marquer solennellement..* »D2. 5. «*Je reste persuadé que de nouvelles chances ...* »D2.

b. Le temps de l'énoncé

1. «*Tragédie qui a ravagé mon pays..* ».D2 .2. «*Mais l'Algérie renaît..* ».D2.

Les références co-textuelles et les références déictiques sont les deux genres de références qui nous aident à situer un événement sur l'axe de la durée.

A partir de ces deux types de références, on peut différencier deux moments « T » que nous symbolisons par :

- (T1), moment inscrit dans le contexte verbal : il s'agit alors, de référence co-textuelle.
- (T0), moment de l'instance énonciative : référence déictique.

C'est par rapport à son propre acte d'énonciation que le locuteur ordonne la chronologie de son énoncé et l'impose à l'allocataire. Ainsi dans les exemples suivants : « *Aujourd'hui..* ». « *Aujourd'hui dans nos pays...* »

Le morphème « *aujourd'hui* » et l'affixe « *présent* » du verbe ne sont pas compréhensibles et cela si l'instant de la production de cet énoncé-occurrence est ignoré car ces derniers sont des éléments déictiques temporels.

Grâce au double jeu que s'effectue la localisation temporelle en français essentiellement.

Cependant que les adverbes temporels se répartissent à peu près d'une façon égale entre la classe des déictiques et celle des relationnels (qui relèvent du système de repérage cotextuel).

Les déictiques temporels qui se présentent sous la forme d'éléments adverbiaux ou de syntagmes prépositionnels (hier, dans deux mois...) retiendront particulièrement notre attention à ce niveau.

L'étude des affixes temporels (informations intégrées aux affixes des conjugaisons verbales, et qui se répartissent dans les trois dimensions du présent, du passé et du futur) mériterait une attention particulière.

Le double jeu des formes (déictique et co-textuelle) est présenté par la dissemblance des formes de la conjugaison verbale ainsi que les adverbes et locutions adverbiales qui spécifient la réalisation temporelle de procès.

1. «l'intégration sociale dans les réalités *d'aujourd'hui*... ».D1. « C'est un immense privilège que de m'adresser, *aujourd'hui*, aux représentants de votre grande nation ». D2. **Neutres.**

2. « *En ce moment crucial du destin de l'Algérie* ». **Simultanéité.**

3. « *des patriotes d'hier..* ».D1. « *Hier insidieusement accolée aux indigènes d'Algérie* »D2. **Antériorité.**

4. « *Espère aboutir **prochainement** à une solution juste et équilibrée* ». **Postériorité.**

Moment inscrit dans le contexte verbal : il s'agit alors de référence co-textuelle.

Exemple : 1.« *Alors que la planète rétrécit à la dimension d'un village* »
Simultanéité.

4. Les attitudes linguistiques

Le locuteur construit un ensemble d'images, de jugements (représentations) qu'il associe à une langue donnée, de ces représentations découlent des attitudes : d'adhésion ou de rejet du locuteur à la langue.

Dans le domaine de la linguistique, les attitudes renvoient à des prises de positions individuelles ou collectives . Les attitudes apparaissent chez un individu ou un groupe d'individus qui, consciemment ou inconsciemment, et par référence à une identité sociale sur laquelle il s'appuie, émet des jugements sur des langues.

De ce fait, les locuteurs jugent et évaluent en attribuant des dénominations : valeurs appréciatives ou dépréciatives à l'égard d'une production linguistique, à l'égard d'une ou plusieurs langues.

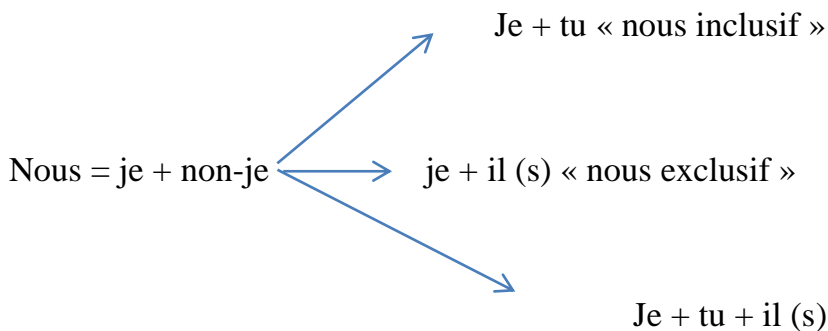
Dans son acception la plus large, le terme « attitude linguistique » est employé parallèlement et sans véritable nuance de sens, à « représentations linguistiques », « norme subjective », « évaluation subjective », « jugements », « opinions » pour désigner tout phénomène à caractère épi-linguistique Dans le sens le plus exact, le terme « attitude » renvoie aux termes de « sentiment », « comportement », « prise de position ».

Pour **Patrick Charaudeau**, tout sujet parlant est susceptible d'avoir deux types d'identité : une identité sociale et une identité discursive. « L'identité sociale définit le sujet parlant comme celui qui prend la parole, qui a un statut social en tant qu'être communicant et qui est pourvu d'une intention communicative. L'identité discursive définit le sujet parlant comme un être de langage qui s'exprime à travers la mise en œuvre du processus d'énonciation »(Charaudeau et Maingueneau, 2002 p. 556). **Selon Emile Benveniste**, le « nous » n'est pas un pluriel du « je » mais une jonction entre « je » et le « non-je », quel que soit le contenu de ce « non-je ». Selon le contenu de ce « non-je », il est susceptible de recevoir, pour Benveniste, deux emplois possibles : « nous » se dit d'une manière pour « moi + vous » et d'une autre pour « moi + eux »(1974, , p. 60)

Dans le premier cas, il s'agit d'un « nous » dit inclusif qui permet au locuteur « je » d'intégrer l'allocataire, dans le second il s'agit d'un « nous » exclusif, toujours à l'égard de l'allocataire, mais qui permet au « je » d'intégrer d'autres entités des il(s) (en dehors du tu ou du vous de l'allocataire) avec lesquelles ce « je » entretient un rapport d'affinité quelconque (d'intention, d'action, etc.).

Le nous :

Le contenu de « nous » peut être défini ainsi (K, ORECCHIONI, 1999, p. 46) :



5.1. Les attitudes du Président

Nous allons prendre quelques fragments repérés dans les deux discours qui illustrent l'attitude du locuteur

1)- *Nous sommes résolus à affirmer notre appartenance au Maghreb arabe laquelle nous dicte(...)* . 2)- *Notre appartenance au Monde arabe œuvrer(...)*D1

3.- *« Etant musulmans, berbères ou amazigh et arabes, Nous ne pouvons-nous considérer plus musulmans, plus berbères ou amazigh, plus arabes que les autres peuples d'appartenance commune... »* D1. 4.- *« Que l'Algérie appartient à tous ses enfants... »* D1 . 5.- *« La langue française et la haute culture qu'elle véhicule restent pour l'Algérie des acquis importants et précieux que la réhabilitation de l'arabe, notre langue nationale et officielle ne saurait frapper d'ostracisme. C'est là une richesse à même de féconder notre propre culture et c'est pourquoi le français à l'instar d'autres langues modernes et plus encore en raison de ses vertus intrinsèques et de son ancienneté dans notre pays, gardera une place qu'aucun complexe, aucun ressentiment ni aucune conjoncture ne sauraient lui disputer ».*D2

Dans les énoncés cités ci-dessus (1) (2) et (3), le **locuteur** implique son allocataire quel qu'en soit le type **d'allocataire** : citoyens algériens ou personnes présentes durant l'allocation.

Le « **nous** » inclusif regrouperait au même titre le Président (locuteur du discours) et l'ensemble de la communauté algérienne (citoyens algériens). Autrement dit, c'est dans le cadre de la société plurielle (Président donc inclut) que le « nous » est utilisé.

Dans la communication du Président **Bouteflika**, l'adjectif possessif « **ses** » est un déictique, une variante du déictique « **nous** » renvoie aussi au Président-locuteur et les citoyens algériens.

Dans le passage (5), l'adjectif possessif « **notre** » a la même fonction qu'un « **nous** » exclusif, du fait qu'il inclut le locuteur-Président « **je** » et la communauté algérienne dans laquelle l'entourage du Président est intégré, le « **non-je** » : « **eux** ».

le « **On** » dans l'énoncé (5) fonctionne comme un substitut de « **nous** », c'est-à-dire comme un déictique personnel (même lecture comme pour le *nous* et le *nôtre*).

5. Les modalités

Le concept de modalité est différemment défini par les théoriciens. Charles Bally utilise la notion de jugement intellectuel, d'autres théoriciens recourent à la notion d'attitude.

Dans notre travail de recherche, nous nous contentons d'étudier les valeurs affectives et évaluatives inscrites dans certains lexèmes, comme les adjectifs et les adverbes qui nous semblent très caractéristiques et informatifs sur modalité du discours dans les discours que nous avons soumis à l'analyse.

Les évaluatifs axiologiques sont des jugements de valeur, ils sont accompagnés d'un trait valorisant ou dévalorisant par rapport à la chose décrite Tandis que Les évaluatifs non-axiologiques ne font pas intervenir les jugements de valeur bien qu'étant aussi imprégnés de représentations.

5.1. Les modalités d'énonciation: se rapporte au sujet parlant .Elle intervient obligatoirement et donne une fois pour toutes à une phrase sa forme déclarative, interrogative ou impérative. Selon MAINGUENEAU « L'assertion pose un état de choses comme vrai ou faux d'un point De vue syntaxique, il s'agit d'énoncé qui comporte un sujet Exprimé et dont le verbe porte des marqueurs de personne et de Temps» (1999 :46). Les faits sont représentés sous formes d'affirmation par l'utilisation de verbes l'opinion. L'énonciateur énonçant une prédication choisit, au plan morphosyntaxique entre modalités d'énonciation (assertion, injonction ou interrogation).

Exemple : « *Et faut-il que, sans fin, dans notre pays bien-aimé, la douleur et la mort appellent la mort et la désolation?* ». cette phrase interrogative a pour but de

traduire les idées du locuteur(le président), c'est une question rhétorique qui fonctionne comme une affirmation implicite ou bien déguisées.

5.2. Modalités d'énoncé: Les modalités d'énoncé rattachent le locuteur a son énoncé, à travers les attitudes, et les jugements qu'il émet dans son énoncé à propos d'une situation appréciatives ou dépréciatives. Ces modalités se donnent une valeur informative sur une réalité donnée, en utilisant la logique (vérité, fausseté, certitude, probabilité... Etc.); ou bien l'état que lui accorde cette situation d'énonciation (joie, tristesse, confusion... Etc.), elle recouvre un domaine plus vaste que les modalités d'énonciation. . Ces modalités d'énoncé peuvent être décelées dans les changements produits sur ce qu'appelle MAINGUENEAU « **la proposition de base** »(1979, p.112).

Par exemple : « *Cette action a comporté de leur part un sens élevé du devoir et de grands sacrifices* ».

5.3. Les temps verbaux comme marque d'engagement

Nous avons pu observer lors de notre étude, que les temps verbaux jouent un rôles très important dans la subjectivité .cette importance se distingue dans l'utilisation des trois temps de l'indicatif (le présent, l'imparfait et le passé composé).

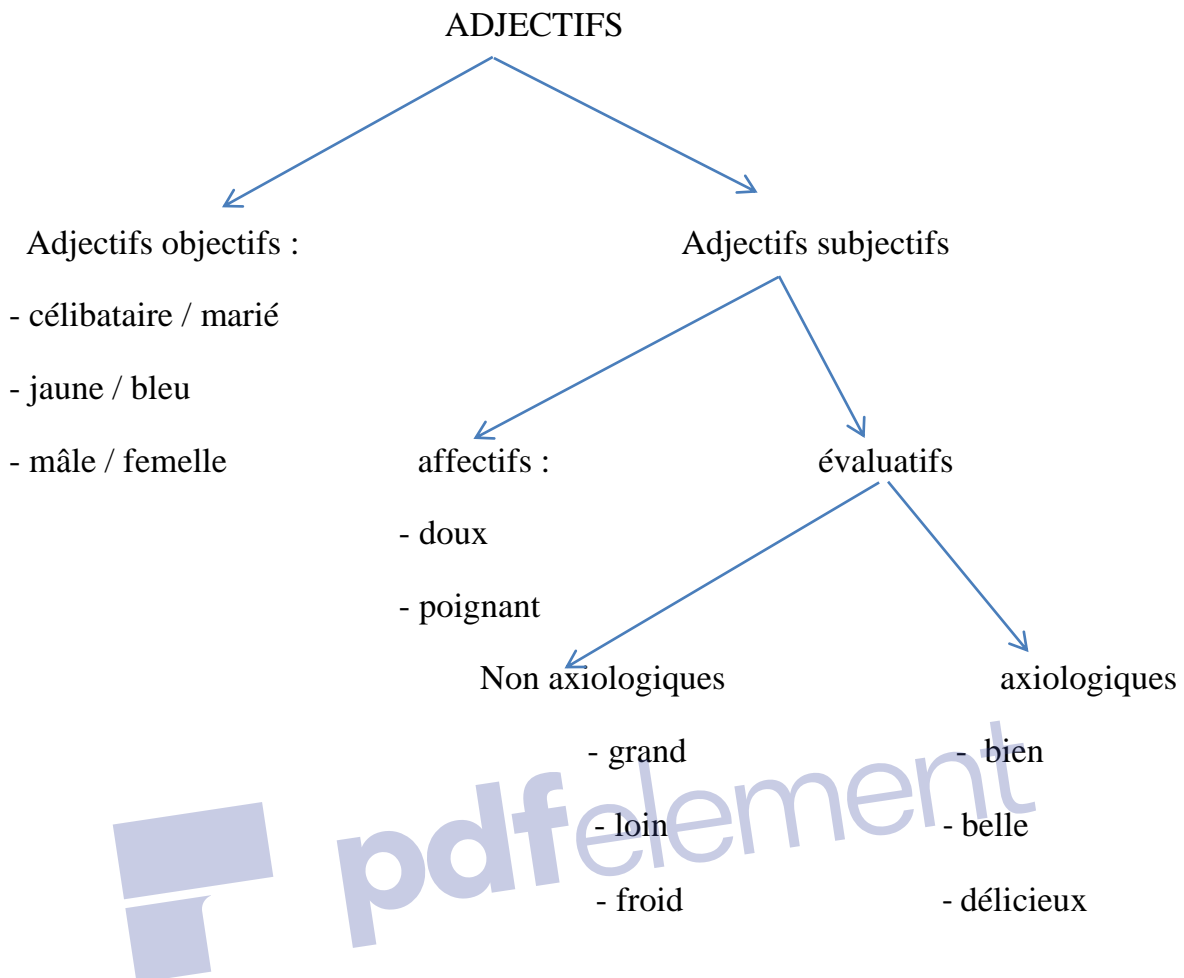
- le présent de l'indicatif : *je veux, Je lance, nous devons, Je déclare...*
- imparfait : *ne l'auraient pas, était, condamnaient, allait, j'avais soumis...*
- passé composé : *j'ai décidé, j'ai conscience, a souillé,...*

Ces trois temps verbaux sont représentés comme des temps de discours qui s'opposent au temps de récit. Ils placent l'énoncé dans sa situation d'énonciation

6. Les modalités (une subjectivité au deuxième degré).

Dans le schéma si dessous l'unité lexicale montrée par l'adjectif contient cette caractéristique de subjectivité, elle est nécessaire et inséparable de l'adjectif, ou comme le présente ORRECHIONI « *a valeur affective peut être inhérente à l'adjectif*» (K- ORRECHIONI, 1999 : p95) L'énonciateur marque sa présence et exprime son sentiment négatif/positive.

Il y a plusieurs catégories d'adjectifs:(Ibid, 1999, p. 94)



Un énoncé peut comporter des unités linguistiques aussi bien objectives que subjectives liées aux sentiments, aux idées, aux croyances et aux jugements de valeur du sujet parlant et/ou écrivant. la modalité, En tant qu'une des dimensions de la subjectivité, est une notion universelle relevant du domaine du sens. Elle résulte l'intervention du locuteur de manière à marquer sa présence par une attitude ou une prise de position envers son énoncé. L'objet de la linguistique de l'énonciation, ce sont les traces dans le discours des conditions de production de ce discours et des différents constituants de la « situation de discours », et les procédés linguistiques par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui .

L'analyse de l'énonciation sert à identifier la position qu'il occupe ou s'attribue face aux objets dont il parle et face à ceux à qui son discours est destiné.

Un modalisateur indique donc le degré d'engagement de l'énonciateur sur ce qu'il énonce.

« Les modalisateurs sont les éléments linguistiques qui révèlent non seulement la présence du sujet parlant mais aussi son attitude et sa prise de position dans son énoncé » (Korkut, O, 2009 : p27). Pour qu'il s'agisse de modalisateurs, il doit y avoir une prise de position ou l'attitude du sujet parlant à l'égard de son énoncé.

6.1. Les modalités affectives et appréciatives

les termes affectifs et évaluatifs, Dans la langue , qui indiquent les sentiments et le système des valeurs de l'énonciateur. Ces marques peuvent être des noms, des adjectifs, des adverbes, des verbes... (K-Orecchioni ,1999 :p 94). Nous empruntons à la classification des adjectifs concernant la subjectivité.

Les modalités affectives servent à l'expression des sentiments du locuteur alors que les appréciatifs (et évaluatifs) traduisent le jugement de valeur.

a. Modalités affectives

Subjectivité affective s'inscrit dans la parole par l'emploi des termes concernant les sentiments, les affects, les émotions, les passions...

Exemple : 1. « la construction d'un Etat fort et juste ».2. «Dans notre pays bien-aimé ». 3. « d'une barbarie criminelle ; 4.le mauvais génie des hommes »...etc.

Ces expressions qui sont à considérer comme subjectives dans la mesure où elles indiquent que le sujet d'énonciation se trouve émotionnellement impliqué dans le contenu de son énoncé. Dans ces passages l'unité lexicale montrée par l'adjectif contient cette caractéristique de subjectivité, elle est nécessaire et inséparable, ou comme le présente ORRECHIONI « a valeur affective peut être inhérente à l'adjectif » (ibidem, 1999:p95). L'énonciateur marque sa présence et exprime son sentiment négatif/positif dans ces extraits.

b. Modalité évaluative non-axiologique

Selon Kerbrat-Orecchioni, cette classe comprend tous les adjectifs qui, sans énoncer de jugement de valeur, ni d'engagement affectif du locuteur (du moins au regard de leur stricte définition lexicale : en contexte, ils peuvent bien entendu se colorer affectivement ou axiologiquement), impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent, et dont l'utilisation se fonde à ce titre sur une double norme. C'est une subjectivité relative puisqu'il a un contenu dont la valeur peut changer d'une personne à l'autre.

Exemple : 1. « notre grand pays » ; 2.«Loin de toute surenchère ».3. « Cette action a comporté de leur part un sens élevé du devoir et de grands sacrifices » ;4.

« la gestion des affaires communes et perverti gravement le sens de l'Etat » ; naturellement ; notamment ; nombreux ; ...etc.

c. Modalité évaluative axiologique

Les appréciations et les dépréciations sont des phénomènes complexes liés aux états psychiques, aux jugements de valeur, aux croyances, aux intuitions, aux intentions. le locuteur émet un jugement de valeur qui garde les traces de ses évaluations.

Exemple : 1. «marquées par le déchaînement des démons de la haine » **dépréciation** ; .2. «Le second volet douloureux de la crise que nous vivons » **dépréciation** ; .3. « Domination, ai-je dit, car c'en est bien une que ce déni de solidarité » **appréciation**.

c.1. Les verbes subjective : l'utilisation de toute unité lexicale, a la possibilité d'être considéré comme subjectif, et les verbes se conforment à cette règle. les verbes d' (opinion, Les verbes locutoires (déclaratifs, Les verbes de sentiments, Les verbes occasionnellement subjectifs...etc.) ces verbes démontrent le taux d'adhérence aux idées de la personne .ces verbes servent à déterminer le degré d'implication du locuteur dans une situation d'énonciation.

• Je lance ; Nous devons ; Je déclare ; J'affirme ; Nos actions doivent ; C'est pourquoi j'ai ordonné ; Il devra faire ; doit s'attacher ; il se doit ; , je serai ; devront être.

c.2. Les adverbess subjectifs : Il existe de même des adverbess modaux qui informent sur la position du journaliste vis-à-vis de son énoncé. Ils expriment la vérité, la fausseté ou l'incertitude.

Exemple : justement ; essentiellement ; pleinement ; naturellement ; conformément ; douloureux ; fondamentalement ; renforcement ; seulement ; totalement ; indéfiniment ; réellement ; concrètement ; également ; notamment

L'utilisation de l'adverbe « **évidemment** » nous démontre que le locuteur voulait vraiment vivre dans un gouvernement idéal.

L'adverbe «**justement** » démontre que la proposition donnée est archi nulle et en plus elle vient d'un chef d'état.

7. La modalité et la subjectivité

Par la subjectivité, la langue offre plusieurs moyens pour montrer l'engagement de de l'énonciateur par le biais de diverses parties de discours, non seulement que par des modalisateurs, qui peuvent situer l'énonciateur dans une position subjective dans son discours. la subjectivité et la modalité ont donc de multiforme.

De ce fait, la modalité, une des dimensions de la subjectivité, se réalise a travers les marques linguistiques comme (attitude énonciative du locuteur devant ce qu'il énonce.

a. Le présupposé et le sous-entendu

Dans tout énoncé, on pourra distinguer un posé et un présupposé. Catherine Kerbrat-Orecchioni affirme que *«Toutes les informations qui, sans être ouvertement posées, sont cependant automatiquement entraînées par la formulation de l'énoncé, dans lequel elles se trouvent intrinsèquement inscrites, quelles que soit la particularité du cadre énonciatif»* (Georges-Elia-sarfatti, P57, Ed2) . Les sous-entendus se caractérisent par le fait que l'interlocuteur se réfère à des connaissances extralinguistiques, pour saisir l'intention, la signification et le sens réel des discours cachés dans les énoncés sous-entendus. et l'évaluation du sujet parlant.

Exemple : *« l'Algérie n'a pas sombré »* ,un énoncé posé porte certainement des présupposées enrichissant l'arrière-plan de l'allocutaire par de nouvelle informations comme :*« l'Algérie est sombré »*.

7. Polyphonie vs dialogisme

Autres effets d'incorporation énonciative celle de la polyphone et dialogisme qui manifestent largement dans les deux discours, elles créent des formes d'hétérogénéité énonciative dans le corpus. la théorie de l'hétérogénéité se fonde sur la perspective de la dialogation (polyphonie et dialogisme) et l'inter-discours Selon (Authier-R,1984). Notre analyse prendra des exemples de chaque perspective.

7.1.Polyphonie (la négation)

Exemple : *« Plongée dans une mer d'épreuves que lui ont imposées le destin et le mauvais génie des hommes, l'Algérie n'a pas sombré » ; « Le fait colonial, notamment, ne saurait être ignoré »*

La réfutation, constitue la valeur par défaut de la négation. Ainsi, dans les exemples déjà mentionnés, il n'y a pas d'élément qui fait obstacle à l'interprétation

polémique, du fait que toute la proposition est concernée par la négation, et que l'énoncé nié est facilement repérable :

Exemple :

Pdv1¹ : On démontre son patriotisme par de simples slogans.

Pdv2 : On ne démontre pas son patriotisme par de simples slogans. (Le pdv1 est injustifié)

La signification et la structure syntactique de la phrase nié contribuent considérablement à l'interprétation de la négation.

Les verbes de modalité pouvoir, **devoir**, **falloir**, **savoir1** véhiculent la même l'idée d'une alternative, c'est-à-dire d'une polyphonie. ces verbes de modalité de part leurs sémantismes, entraînent une polyphonie lorsqu'ils sont combinés avec la négation.

Le point de vue sous-jacent incite ainsi à une action. Cette incitation est ensuite réfutée par la négation: « il faut faire x », et neg² « il faut faire x » . Les verbes modalisateurs pouvoir, savoir, et devoir, qui accompagnant les négations, marquent, à la fois, la présence et la prise de position subjective du locuteur.

Exemple : « *La question de nos valeurs et des fondements de l'identité algérienne a été tranchée définitivement, et il ne saurait être toléré une quelconque remise en cause ou occultation. Cela **ne doit pas**, cependant, nous conduire à un repli sur soi régressif et à un sectarisme borné, étranger aux valeurs mêmes dont nous nous réclamons, et qui ne pourrait que nous faire tourner le dos au progrès..* ».

« *Mais les larges perspectives qui s'ouvrent à nous **ne doivent pas** nous faire oublier le concret qui est à nos pieds, un concret vécu et qui réclame son dû ...* ».

7.2. Interrogations négatives : Questions rhétoriques

Les questions rhétoriques, lorsqu'elles sont niées, sont centrales pour la polyphonie dans les textes, à partir du moment où elles explicitent les points de vue opposés.

Exemple : « *Et comment **ne pas** évoquer dans ce chapitre le drame du logement avec la cohorte de frustrations, d'expositions aux misères sociales, d'entraves à l'accomplissement individuel, à l'harmonie et à la dignité de la vie familiale qu'il provoque..* »

a- L'insertion de l'allocutaire dans les questions rhétoriques

¹ -pdv= point de vue

² Neg=négation

Les questions rhétoriques sont posées, pour affirmer quelque chose, le locuteur principal pose une question dans le but de faire entendre sa propre opinion. la question rhétorique niée est une stratégie qui consiste à présenter trois points de vue, dont l'un est réfuté. Il s'agit d'un dialogue virtuel que l'énonciateur dirige avec ses interlocuteurs.

Pronom comme exemple : « *Et comment ne pas évoquer dans ce chapitre le drame du logement avec la cohorte de frustrations, d'expositions aux misères sociales, d'entraves à l'accomplissement individuel, à l'harmonie et à la dignité de la vie familiale qu'il provoque...* ».

Dans cet exemple l'interrogation et la négation déclenchent deux points de vue en opposition. Les deux points de vue sont orientés vers deux conclusions en contradiction :

«*Le moment n'est-il pas venu d'atténuer cette pression, à la longue intenable et finalement contre-productive ?* ».

pdv1 : Le moment n'est pas venu pour atténuer cette pression. (C¹)

pdv2 : Le moment est venu pour atténuer cette pression. (C') La question rhétorique posée par le locuteur incite l'allocutaire à tirer la conclusion visée, et donc de prendre en charge, lui aussi, le point de vue conclusif : « **Oui/si, le moment est venu pour atténuer cette pression** ».

Un autre type de la polyphonie qui est (**le Dialogisme**).

Bouteflika utilise souvent le pronom démonstratif ce qui est un effet déictique de présence comme le dit Ducrot : « le démonstratif n'étant pas à la place que si l'objet est la ; l'utilisation du démonstrative permet de donner l'impression que l'objet est la ».

Exemple : « *peuple algérien, aujourd'hui l'heure est venue d'un nouvel élan(...)cet élan est possible* » . ainsi l'énonciateur essaie de mettre l'accent sur ce qu'il avait dit est de ce fait , attirer l'attention des autres.

Parfois, on peut constater que la même phrase peut exprimer deux types de dialogation . Par exemple : « *et c'est pourquoi, il m'est difficile, monsieur le président,...* » . C'est donc un dialogisme interlocutif car il y a une formule d'adresse qui est mise en incise et qui sollicite une réponse de la part de son destinataire.

¹ C =conclusion

Le dialogisme inter-discursif se repère à travers le syntagme nominal exemple : « *une fois encore* » qui désigne la reformulation des propos de l'autre par l'énonciateur.

La citation mise en guillemets est la plus claire d'une relation inter-discursive exemple quand Bouteflika cite les paroles suivantes : « Dieu, nous dit le coran, a proposé « *aux cieux, a la terre et aux montagnes, la responsabilité, ils ont refusé de la porter et (...) s'en est chargé* ».

Aussi dans l'expression, en baptisant l'homme, « *maitre et possesseur de la nature* » qui se réfère a René Descartes et qui formula cette idée, Bouteflika en outre, utilise souvent le mode conditionnel exemple : « *qu'il me suffise, cependant de souligner que tous ces éléments réunis révèleraient très vites leurs limites et s'avèreraient lettre mort...* »

Conclusion partielle

Au terme de ce chapitre, nous sommes intéressé au moyens d'implication du sujet explicites ou implicites dans son discours, nous pouvons dire que chaque locuteur est confronté à ses traces c'est-à dire qu'il est très difficile de ne pas marquer sa présence dans son discours. Nous constatons que Bouteflika s'engage de différentes reprises dans son discours, puisque la présence et l'émergence des indices énonciatives que ce soit déictiques ou modalités, et en particulier l'usage du « **nous** » dans et ses variantes fonctions de même l'émergence du « **je** » puisque c'est la marque la plus explicite dans l'analyse de la subjectivité énonciative).

Notre analyse nous a révélé que le sujet parlant à un degré de responsabilité dans le choix discursive des moyens linguistiques pour s'exprimer explicitement ou implicitement. Cela dit, que sa subjectivité peut être explicite, flagrante ou apparente, il s'agit de s'impliquer pleinement par sa propre personne dans son discours, c'est-à-dire s'impliquer a travers le (je) le (nous), comme il peut également implicite, puisqu'elle n'appelle pas ouvertement le locuteur. ORRECHIONI à travers sa grille affirme que l'utilisation des adjectifs, verbes et adverbes de subjectivité, évalue le rapport qu'entretient le locuteur avec son énoncé. La théorie de polyphonie au moyens d'implications du sujet énonciateur et crée s'apparue comme hétérogénéité énonciative dans le discours de Bouteflika.

Conclusion

pdfelement
générale

Conclusion générale

Notre travail visait que l'émetteur est le premier responsable dans le choix discursif des moyens linguistiques, pour s'exprimer subjectivement de manière explicite ou implicite. Sa subjectivité peut être explicite, flagrante ou apparente, quand il s'agit d'intégrer sa propre personne dans les discours, c'est-à-dire s'impliquer par (je) le (nous), mais elle est également implicite, puisqu'elle n'appelle pas ouvertement le locuteur.

ORRECHIONI à travers sa grille affirme que l'utilisation des adjectifs, verbes et adverbes de subjectivité, évalue le rapport qu'entretient le locuteur avec son énoncé. La polyphonie est, de par une autre dimension, mobilise des moyens d'implication du sujet énonciateur implicitement, et crée une hétérogénéité énonciative au sein du discours de Bouteflika .

Nous avons pu constater que la trame des différentes séquences se forme, grâce à la corrélation des marqueurs de polyphonie, de la négation et des points de vue. Ils représentent différents types de structures de polyphonie explicitant une opposition entre deux points de vue. les points de vue de la négation à travers les structures de polyphonie négative explicitées par des connecteurs qui construisent une polémique.

le sujet parlant change de position à chaque fois selon les conditions de production , à la fois , il paraît loin de son acte de ce fait, il utilise une stratégie de dégradation de son engagement sur une échelle de ; très fort, moyen et en fin faible. L'analyse que nous l'avons faite a démontré que : les instances de la subjectivité au premier degré n'ont pas la même valeur dans les deux discours comme le pronom « nous » par exemple, dans le premier discours remplace le « je » amplifié dans plusieurs cas. D'autre reprise du pronom « nous » a la valeur de « je+tu » de collectivité, comme et le cas du « vous » qui prendrait une double valeur , la collectivité « je +tu » et la politesse a la place du « tu ».

le sujet parlant au biais des embrayeurs ,marque des positions hétérogènes dans l'espace comme « ici » proximité « là » éloignement, et dans le temps par la dualité , neutre , postériorité , intériorité , et simultanément. Une autre phase de la subjectivité c'est apparue de l'extérieur à travers les verbes d'action , les attitudes , et les adjectifs évaluatifs et affectifs. Ceux sont les regards dont le sujet parlant jette sur son énoncé. La subjectivité est caractérisée par l'attitude du locuteur et ses points de vue , ses idées, ses sentiments et elle manifeste le lien entre le sujet parlant et le monde qu'il l'entoure. C'est une hétérogénéité constitutive , de l'extérieur de l'énoncé.

En deuxième point :

D'après l'analyse polyphonique et dialogique des voix qui cohabitent dans les énoncés n'apparaissent que par les points de vue (commentaire et jugement) verser par un sujet parlant

Le sujet parlant donc, se reconstruit dans son discours, par son discours et à travers son discours .il se sert des modalités afin de se poser comme un sujet.

Enfin, on peut répondre à notre problématique en disant que le degré d'implication du sujet parlant se manifeste de deux niveaux :

- Un sujet d'énonciation extérieur (contexte)
- Un sujet d'énoncé intérieur (co-texte) par l'analyse de la polyphonie

nous confirmons nos hypothèses en disant que les phénomènes d'adhésion et d'effacement, d'altérité d'image de soi, dépendent d'une part de la polyphonie et d'autre part le concept clé qui accorde tous ces théories qui est la subjectivité .

Nous avons appliqué que quelques fragments concernant l'hétérogénéité énonciative dans le discours politique de Bouteflika pour démontrer la pluralité des voix cohabitent dans l'énoncé, et sa relation avec le sujet parlant et la responsabilité que ce dernier possède envers son énoncé. Il serait intéressant d'étudier un corpus plus consistant dans d'autres travaux.

Références bibliographiques

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1-AUTHIER, Revuz. 1984 :« *Hétérogénéité(s) énonciative(s)* », in *Langages* n°73, mars 84, p. 98.
- 2- BALLY, Charles, 1932, *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, A.
- 3- BAKHTINE, Mikhaïl. (1979/1984), « *Les genres du discours* », in *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard, p. 265-308
- 4- BAKHTINE Mikhaïl/VOLOCHINOV, V.N., 1929/1977, *Le marxisme et la philosophie du langage: essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Paris, Editions de Minuit
- . 1934/1978, *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard, Collection Tel.
- . 1952/1979/1984, *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard
- 5- BAKHTINE, Mikhaïl. 1978, *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard, Collection Tel
- 5- BENVENISTE ,Emile. 1974. *Problèmes de linguistique générale*, Paris , Ed , Gallimard, ,tom1. p258.
- 6- BENVENISTE , Emile. 1970, *L'appareil formel de l'énonciation*, *langage* , 5(17),12-18.
- 7- BENVENISTE ,Emile. 1966, *problèmes de linguistique générale*, tom.1, paris , Gallimard, pp261-262.
- 12- CATHERINE,WIHTOL ,DE MENDEN. (1995), « *identité politique* » , revue français de sciences politique, ,volume 45,numéro3,p495.
- 13- CHAUDEAU, P, et Maingueneau, D. 2002, *dictionnaire d'analyse du discours*, édition du seuil, Paris, , pp.556-557
- 14- DUBOIS, Jean. 1999, *dictionnaire de linguistique et sciences des langage*, éd, Larousse,p94.
- 15- DUCROT, Oswald. 1984, “*Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation*”, in *Le dire et le dit*, Paris, Éditions de Minuit, 171-237.
- 16- Duverger , M. *introduction à la science politique*, Paris, Gallimard, 1985.
- FRANCK, N. 2000. *Lexique des notions linguistiques*. Paris : Nathan Université.p21.

- 10-KERBRAT-ORACCHION, Catherine. (1999,2006), l'énonciation, Ed ,Armand Colin, ,p.34
- 11- KERBRAT-ORACCHION, Catherine . (1980), l'énonciation de la subjectivité dans le langage, Paris, Armand Colin.
- 17- Korkut, E. et Onursal, İ. 2009. *Pour comprendre et analyser les textes et les discours*. Paris : l'Harmattan.p27.
- 18- MAINGUENEAU, Dominique. 1999. *Syntaxe du français*. Paris : Hachette.p58.
- 19- MAINGUENEAU, Dominique. « *le discours politique et son environnement* ».mot, les langues (en ligne),94/2010,mis en ligne le 06 novembre 2012.
- 20- Marchand, F. 1972, *les analyses de la langue française : grammaire, vocabulaire, analyse du discours*, Paris, Delagrave, Manuel de linguistique appliquée.T3, p.193.
- 21- Meunier, André. 1974. « *Modalités et communication* ». *Langue française*, no. 21, Paris : Larousse.p8.
- 22- Nølke, Henning. 1993. *Le regard du locuteur*. Pour une linguistique des traces énonciative. Paris , Éditions Kimé . p143.
- 23- Paveau, (M.-A.). 2009, « *mais où est donc le sens , pour une linguistique symétrique* » , remis, France , 21-31.
- 24- PERRIN , L . 2012,*La notion de polyphonie en linguistique et ans le champ des sciences du langage , questions de communication , n 6 , 2012, p274.*
- *25- Rabatel, Alain. 2003, « *L'effacement énonciatif et ses effets pragmatiques de sous-et de surénonciation* ». in : *Formes et stratégies du discours rapporté : approche linguistique et littéraire des genres de discours*, Estudios de Lengua y Literatura francesas, 14, pp. 33-61 [Université de Cadix] ,pp.104-105)
- 26- VION,Robert. 2005, *modalisation, dialogisme et polyphonie* ,p.3
- 27- Windisch, U, Le K.O. 1987, *La communication conflictuelle*, Giromagnes, l'Age de l'homme.

Sitographie

- <http://www.analyse-du-discours.com/discours-politique> consulté le 19fevrier2020
- URL :<http://www. Identité sociale et identité .html>, consulté le 12 novembre 2019
- <http://www.analyse –du-discours.com/discours-politique> consulté le 24 octobre 2019

Annexes

 pdfelement

DISCOURS A LA NATION

(Alger, Samedi 29 Mai 1999)

Au Nom de Dieu le Clément et le Miséricordieux Peuple algérien, Lorsque vous m'aviez témoigné votre confiance en m'élisant à la Présidence de la République, je n'ignorais pas les attentes légitimes de la collectivité nationale, comme vous connaissez, tous, la profondeur et les dimensions multiples de la crise qui meurtrit le pays.

En m'adressant à vous, pour la première fois depuis ma prise de fonction, je veux vous faire part de certaines décisions que j'ai prises et d'orientations que j'ai fixées, mais principalement, vous préciser le cadre général et les priorités de l'action que je compte mettre en oeuvre, ainsi que les conditions qui me paraissent commander impérativement sa réussite.

Parmi celles-ci, le ferme soutien des citoyens et leur implication effective constituent le point essentiel, et il n'est que naturel, qu'ayant à peser essentiellement sur les processus de réalisation de son avenir, le peuple algérien soit informé régulièrement et le plus exactement possible de l'état et de la marche des affaires de la nation.

Peuple algérien, Depuis de longues, de trop longues années, maintenant, notre pays est en proie à de dures épreuves, marquées par le déchaînement des démons de la haine et de la division, la détresse de larges couches de la population vouées à la précarité sociale, l'angoisse et le désarroi de millions de jeunes, frappés par l'échec scolaire, confrontés au chômage, à l'absence de perspectives d'intégration, exposés au spectacle quotidien de la dégradation des valeurs sociales.

Voyons où nous ont conduit certaines politiques irréfléchies qui ont gaspillé des chances et les ressources de la nation.

Des politiques aventuristes qui ont exacerbé les frustrations et les antagonismes au sein de la société, fissuré la cohésion sociale, affaibli l'Etat et affecté la confiance de la nation en elle-même et en sa capacité à sécréter ses valeurs.

Au point de faire chercher ailleurs qu'en nous-mêmes une façon de vivre notre foi, pourtant millénaire. Au point de vouloir faire, ici et là, en appeler à l'étranger comme arbitre de nos dissensions.

Voyons, tous, ce que nous ont coûté ces déchirements en vies humaines et en destructions. Comment exprimer toute l'horreur de ces actes d'une barbarie inouïe ? Comment mesurer les douleurs et les peines indicibles des proches des

victimes de ce terrorisme odieux ? Comment compatir à ces détresses infinies ? Que dire à l'épouse qui a perdu le père de ses enfants ? Que dire à la mère torturée par la mort de ses fils ? A ces familles traumatisées, ravagées dans leur honneur et dans leurs affections ? Comment soulager ces souffrances, comment les apaiser jamais ? Et faut-il que, sans fin, dans notre pays bien-aimé, la douleur et la mort appellent la mort et la désolation ?

Voyons où ont été réduites les espérances nées de la grandiose victoire de l'unité nationale qui avait consacré l'indépendance du pays.

Celles qu'avaient suscitées les conquêtes sociales et la mise en oeuvre des conditions de la pleine réalisation du droit de chacun à la dignité.

Voyons la régression que nous avons subie sur tous les plans de notre vie économique et sociale.

Voyons de quel abaissement dans nos positions dans le monde et dans le prestige international de notre pays nous avons payé nos divisions et l'affaiblissement de la conscience nationale.

Voyons à quel péril extrême a échappé notre pays quand la folie criminelle des uns, les calculs égoïstes des autres - faisant le jeu des ingérences extérieures - ont menacé l'Etat d'effondrement et la nation d'éclatement.

Grâce au ressaisissement des algériennes et des algériens, qui condamnaient, largement et sans équivoque les voies de la violence, et grâce à l'action de l'Armée Nationale Populaire et des forces de sécurité, était alors conjuré le péril imminent de l'anéantissement national, préservées l'intégrité du territoire et l'unité du peuple, affirmé le refus d'abdiquer la souveraineté nationale, le principe républicain, en même temps qu'allait être consolidé le processus démocratique.

Face à ceux qui ont voulu contester à la nation, menacée dans ses fondements, le droit de se défendre et à l'Etat celui d'assumer son devoir impérieux de veiller à l'ordre et à la sécurité publique, je veux affirmer, au nom de la collectivité nationale, sa considération, sa reconnaissance et sa solidarité à l'égard de l'action de l'Armée Nationale Populaire, des forces de sécurité et des patriotes d'hier et d'aujourd'hui qui, dans le cadre de la loi, ont mis en oeuvre leur droit à la légitime défense.

Cette action a comporté de leur part un sens élevé du devoir et de grands sacrifices. Je tiens à déclarer hautement, face aux déclamations politiciennes et aux donneurs de leçons à la mémoire courte et à l'attention sélective, que

l'Armée Nationale Populaire et les forces de sécurité ont bien mérité de la patrie.

Peuple algérien, Aujourd'hui l'heure est venue d'un nouvel élan dans le réveil de la conscience nationale, qui permettra d'éliminer la violence dans les actes et dans les esprits, de rétablir pleinement la concorde civile et de dépasser ainsi une crise à l'origine de laquelle la déliquescence de l'Etat a eu une part considérable.

Cet élan est possible.

Il est possible pour peu que nous achevions de nous convaincre, tous les patriotes de ce pays, que l'Algérie appartient à tous ses enfants, qu'elle a besoin de chacun d'eux et qu'elle a une place pour chacun d'eux.

Il est possible pour autant que nous réalisons, tous, que ce n'est qu'en s'assurant dans toutes ses diversités que notre pays pourra s'ouvrir les chemins d'un avenir fécond.

Il est possible si nous admettons, tous, que l'ordre républicain et démocratique, les droits constitutionnels aux libertés publiques et individuelles et leur respect, constituent le socle intangible du pacte social qui, seul, peut permettre à la nation de préserver son unité et de réaliser les espérances communes de progrès et de prospérité.

Cet élan est possible pour autant que nous sachions assumer avec responsabilité et sérénité les séquelles du déchirement national, c'est-à-dire dans la compassion et dans la justice, dans la compréhension, dans la clémence et dans la générosité. La compassion active pour les victimes des actes odieux du terrorisme.

La justice et sa rigueur pour la barbarie criminelle. Mais aussi la clémence. Mais aussi la compréhension.

Pour ceux qui ont été pris dans la tourmente mais dont la conscience a réprouvé les voies de la violence aveugle. Pour ceux qui refusent d'être les ennemis de leur peuple. Pour ceux que leur seule conviction ne doit pas exclure de la communauté nationale.

Exprimant les valeurs profondes de tolérance et de générosité de notre peuple et sa volonté d'affirmer son unité pérenne, je dis solennellement à ceux-là que je suis pleinement disposé, et dans l'immédiat, à initier les mesures qui leur permettront, dans le cadre des lois de la République, d'aspirer à reprendre leur

place au sein de la société et de concourir à la réalisation des espérances communes.

En ouvrant, ainsi, les chemins où pourront s'exprimer les voix de la sagesse et celles du ressaisissement, j'ai conscience de répondre au vœu profond de la nation, à son aspiration à la paix, la stabilité et la sécurité, ainsi qu'au sentiment de ceux qui ont à coeur de se dissocier clairement d'une barbarie criminelle qui a souillé toutes les valeurs sacrées et humaines, et contre laquelle l'Etat, fidèle à son devoir, continuera de lutter avec toute la détermination et toute la rigueur nécessaires au plein rétablissement de l'ordre et de la sécurité.

Tout malheur doit avoir une fin, et la concorde nationale, il faut que chacun s'en convainque, ne sera et ne saura être pleinement rétablie que si l'on répond notamment aux quatre impératifs suivants, à savoir : - le strict respect de la Constitution en se conformant à ce qu'elle autorise et à ce qu'elle bannit et en appliquant par la même les lois de la République ; - la solidarité agissante de la communauté nationale avec les veuves, avec les orphelins et les autres victimes ; - la reconnaissance du rôle des institutions étatiques et des patriotes qui ont sauvé le pays d'un chaos irrémédiable ; - l'ouverture de la voie de retour, au sein de la communauté nationale, à ceux dont la route s'en est écartée, et ce en toute probité, en toute loyauté, avec le courage de la conviction, avec noblesse et dans le respect de la parole donnée.

Que Dieu assure nos pas, à tous, dans cette bonne voie.

Peuple algérien, L'aspiration à la dignité et à l'égalité était au coeur de la guerre de libération. C'est dire que les droits qu'elle comporte sont des principes fondateurs de l'Etat national ; c'est comprendre, aussi, comment leur mépris a entamé gravement la légitimité des institutions étatiques et a contribué, essentiellement, à nourrir le déchirement et la violence au sein de la société.

Je le déclare nettement : l'Etat est malade. Malade dans ses institutions. Malade dans son administration. Malade des pratiques à large échelle du passe-droit, du clientélisme, des abus de force et d'autorité, de l'inefficience et de la vanité fréquentes des recours, des privilèges inconsidérés, du gaspillage et du détournement impunis des ressources collectives, toutes circonstances qui ont affaibli l'esprit civique dans la nation, éloigné des compétences et des probités de la gestion des affaires communes et perverti gravement le sens de l'Etat et du service public.

J'ai indiqué dans le programme que j'avais soumis à votre appréciation que la régénération de l'Etat conditionnait essentiellement le retour durable de la

stabilité comme le resserrement de la cohésion sociale, et qu'elle constituait la fondation indispensable sans laquelle ne pourra être construit durablement quelque progrès que ce soit dans la vie économique, sociale et culturelle de la nation.

Rebâtir la confiance en refondant l'Etat sur la base du droit et de la promotion des intérêts collectifs de la nation, dans la seule distinction par le mérite et la compétence, dans l'efficacité et la qualité sans cesse accrues des prestations du service public et dans l'égalité stricte à leur accès, telle est la finalité du second axe de l'action que je me suis engagé à mettre en œuvre.

Les tâches à réaliser dans cette perspective sont immenses, les obstacles sont nombreux et les résistances risquent d'être acharnées. Aussi vous demanderai-je d'assurer avec constance votre soutien à la mise en œuvre de cette vaste entreprise que, pour ma part, fidèle à mon engagement et au mandat du peuple, je me déclare résolu, avec l'aide de Dieu et la vôtre, à poursuivre sans ménager mes efforts ni relâcher ma détermination.

C'est avec l'aide de tous les citoyens sincères, ceux qui n'ont jamais cessé de croire en l'Algérie et en sa capacité à se relever des plus dures épreuves, que nous montrerons que les ressorts profonds de notre grand pays n'ont pas été définitivement brisés et que les valeurs de justice et de solidarité de la glorieuse Révolution de Novembre n'ont pas été complètement anéanties.

Dans ce cadre de la réhabilitation de l'Etat et du service public, des décisions rapides s'imposent. Elles seront prises en pleine connaissance de cause. La démarche d'ensemble, quant à elle, devra être globalement réfléchie, se garder de toute improvisation et éviter les actions velléitaires sans lendemain.

C'est pourquoi j'ai décidé, pour la mise en œuvre de ce dessein, comme pour les dossiers décisifs du renouveau national, tels que, notamment, le système éducatif et les grandes mutations des modes d'organisation et de fonctionnement de l'économie, de mettre en place des cadres spécifiques temporaires, qui seront largement ouverts aux compétences nationales réelles, sans distinction de statut ou d'appartenance, à l'effet de procéder à un bilan objectif de nos expériences et de nos erreurs, à une évaluation rationnelle des situations réelles et de leurs causes profondes, à l'effet, également, de cerner les options ouvertes dans leurs conséquences immédiates et lointaines et dans les moyens qu'elles requièrent.

A partir de ces travaux préparatoires auxquels sera fixé un terme impératif, et dans le cadre des orientations du programme que vous avez ratifié en m'élisant,

seront arrêtés après sanction du Parlement le cas échéant - des plans d'action cohérents et coordonnés à la mise en oeuvre desquels les pouvoirs publics devront s'attacher avec toute la rigueur, la fermeté et la constance que commande l'enjeu en cause : la construction d'un Etat fort et juste qui sera le catalyseur des efforts de la société et le ressort essentiel de la réalisation des aspirations de la nation.

Dans le processus qui sera ainsi mis en œuvre, la réhabilitation de la justice et son élévation au niveau des exigences et des aspirations nouvelles, auront une priorité particulière.

Parce que c'est la justice, fondement de tout pouvoir, clé de voûte de l'Etat de droit, qui, seule, peut garantir réellement la protection du citoyen contre les abus d'où qu'ils viennent ; qui, seule, peut réaliser concrètement le principe de la primauté de la loi et l'égalité devant elle ; qui, seule, peut permettre aux plus humbles et aux plus faibles de faire valoir tous leurs droits.

Pour l'immédiat, le respect de la présomption d'innocence, les modalités de la détention préventive, les conditions de la réparation de l'erreur judiciaire, notamment au plan moral, en ce qu'elles attentent au bien le plus précieux de l'individu, à sa liberté, sa considération, sa dignité et l'honneur de ses proches, et parce qu'elles donnent lieu de manière criante, à des dépassements et à des situations anormales, ont appelé mon attention de manière pressante.

A cet égard, et pour le plus grave, il serait totalement contraire à l'esprit qui inspire l'énoncé, par la Constitution, des droits individuels fondamentaux de l'algérien que puisse être consacrée une interprétation de la loi qui conférerait à des magistrats le pouvoir de prolonger indéfiniment la détention des prévenus.

Il doit être impérativement et rapidement mis fin à cette anomalie. Aussi, et en ma qualité de garant de la Constitution, je demande au gouvernement d'initier en urgence s'il devenait nécessaire au regard de ce double impératif- auprès du Parlement, les moyens de droit propres à lever une ambiguïté qui aurait fondé une jurisprudence attentatoire aux droits fondamentaux du citoyen.

La même détermination qui sera appliquée à l'œuvre de régénération de l'Etat, devra être employée à préparer les chemins de l'avenir. Ceux-ci passent par l'adaptation aux exigences multiples, complexes et combien exaltantes d'un monde entraîné dans un mouvement de plus en plus rapide et qui condamne de plus en plus impitoyablement ses retardataires.

Dans ce cadre, et en toute priorité, je déclare solennellement à la nation que l'heure est venue de cette réforme véritable de l'école et du système

d'enseignement que commandent les exigences du développement intellectuel et moral de notre jeunesse ; que commande la situation de ces dizaines et ces dizaines de milliers de jeunes rejetés annuellement par le système scolaire, sans perspective, pour le plus grand nombre, d'accéder à une qualification professionnelle, de plus en plus indispensable à l'intégration sociale dans les réalités d'aujourd'hui.

L'heure est venue de mesurer, au regard de ces enjeux, la vanité et tout le dérisoire des appréhensions ressenties ici et là, de dépasser les pesanteurs et les controverses stériles et de s'attacher, ensemble, à définir, à ériger puis à consolider sans cesse l'école qui permettra à nos enfants de conquérir leur avenir par une intégration active au progrès universel, dans le respect du génie particulier de la nation et de ses valeurs propres.

Au côté de la famille, l'école constitue l'autre creuset où se forge la spécificité du citoyen et de la société ; toutes les deux les façonnent.

La question de nos valeurs et des fondements de l'identité algérienne a été tranchée définitivement, et il ne saurait être toléré une quelconque remise en cause ou occultation.

Cela ne doit pas, cependant, nous conduire à un repli sur soi régressif et à un sectarisme borné, étranger aux valeurs mêmes dont nous nous réclamons, et qui ne pourrait que nous faire tourner le dos au progrès.

Il importe que nous nous remettions en cause et que nous nous enrichissions, assurés de ce que nous sommes et forts de ce que nous voulons, sans surenchère, sans fatuité, de toutes les expériences ; celles de pays voisins et frères qui partagent nos appartenances civilisationnelles et toutes celles qui, dans le monde, sont susceptibles d'élargir notre vision, de nous écarter de la médiocrité et de renforcer notre démarche en vue d'assurer aux générations futures une place digne et active dans le monde technologique de demain.

Etant musulmans, berbères ou amazigh et arabes, toute tentation politicienne rejetée, nous ne pouvons nous considérer plus musulmans, plus berbères ou amazigh, plus arabes que les autres peuples d'appartenance commune.

Des normes et des moyens de développement nouveaux prévalent désormais dans le monde.

Nous ne saurons en être qu'en nous y adaptant, loin de toute surenchère, sans excès ni entêtement, sans égoïsme ni narcissisme. Nous faisons partie de ce monde ; le système d'enseignement repose sur l'expérimentation et l'acquisition

Annexes

des connaissances ; il ne peut prétendre à la spécificité par un simple satisfecit qui ne change en rien la réalité des faits.

Tout acquis a sa part de notre considération, mais pas au point d'en faire un dogme non susceptible d'adaptation et d'évolution.

C'est la loi de la vie.

Que l'on se mette, avec humilité et simplicité, sans fatuité, ni faconde, ni entêtement, à l'école des autres pour apprendre ce que nous ne pouvons apprendre qu'auprès des autres. Loin de moi l'idée de provoquer quiconque, car, moi-même, j'ai longtemps célébré la fierté de notre grand peuple.

Mais, j'ai, depuis, acquis la conviction que cette fierté devient d'autant plus légitime et méritée lorsqu'on se distingue, en rivalisant avec les autres dans les domaines de la compétition, de la qualité et de la performance.

Ce qui vaut pour l'école vaut également pour d'autres domaines. On ne démontre pas son patriotisme par de simples slogans. Le patriotisme est une valeur concrète qui s'exprime dans la quotidienneté, en tous lieux, en tous temps et dans tous les domaines.

Il ne suffit, il ne suffira pas du tout, pour peu qu'on s'autorise à monopoliser cette valeur, pour peu que l'on admette de laisser quiconque en aura mérité un jour, de faire du patriotisme une rente viagère, pour que l'on s'érige en conscience de la société, en tuteur des autres ou en vigile zélé du passé, du présent et de l'avenir du pays.

L'évolution nous dicte de nous adapter à notre temps.

La voie à suivre est celle de l'effort d'innovation que n'assumeront que les seules compétences qualifiées et reconnues.

S'il est légitime d'afficher la confiance en soi et de tirer orgueil de son passé, nous ne pouvons prétendre, même à supposer que nous sommes le peuple élu de Dieu, à une place honorable dans le monde sans rompre avec la médiocrité et faire l'effort de nous hisser au niveau de nos espérances.

Cette attitude d'ouverture et de dépassement des frilosités, nous devons dans un prolongement tout naturel, l'appliquer aux domaines de la culture, à la création intellectuelle, à l'expression et au débat libres, car c'est seulement par là que nous saurons nous préserver d'un asservissement passif aux discours et aux modes de pensée extérieurs et seulement par là que nous pourrons valoriser

notre identité et enrichir la personnalité nationale dans toutes les dimensions qu'a forgées notre Histoire.

Cette liberté et la diversité qu'elle implique, est-il besoin de le souligner, ne peuvent prendre leur sens et trouver leur effet qu'en procédant fondamentalement du souci de la promotion et de la défense des intérêts de la nation, ainsi que du renforcement de son unité.

Dans ce cadre, je veux affirmer que la nation a besoin, a crucialement besoin de ses élites. De toutes ses élites et dans tous les domaines.

L'Algérie a le droit de compter sur ses cadres, qu'ils aient été marginalisés ou qu'ils se soient expatriés. Mais l'Etat a le devoir de leur garantir les conditions de la pleine expression de leurs ressources intellectuelles et techniques, comme celles de leur accomplissement individuel.

Je lance un appel à la mobilisation de toutes les élites de l'Algérie au service de leur patrie, en les assurant que j'aurai fortement et constamment à cœur de créer les conditions de leur pleine intégration au mouvement de développement économique, social et culturel que doit impulser la nation.

Peuple algérien, Le second volet douloureux de la crise que nous vivons, ce sont nos difficultés économiques et leurs conséquences sociales : le chômage et l'extension de la précarité et de la pauvreté qui engendrent tant de frustrations et de difficultés et qui exposent aux périls du désespoir.

Si des réformes ont été engagées -à un prix social particulièrement élevé- dans la voie de l'instauration d'une économie ouverte et soumise aux mécanismes du marché, de nombreuses conditions structurelles et organisationnelles restent à réunir et de nombreux obstacles à franchir pour permettre la pleine expression de nos ressources et de nos possibilités.

Ainsi de l'adaptation intégrale et efficiente de notre système financier aux mutations générées par le passage à l'économie de marché ; une économie de marché véritable, et non la consommation stérile et aliénante d'une rente, "l'économie de bazar" comme on dit, et qui, hélas, a pris fortement corps dans les comportements et les mentalités.

Ainsi de l'allégement de la complexité des procédures, des contraintes et des **lourdeurs bureaucratiques** qui entravent encore l'essor de l'investissement.

Ainsi du démantèlement des monopoles de fait et de leurs réseaux occultes qui éloignent l'investissement national non résident et l'investissement étranger.

Ainsi de la **restructuration** industrielle qui doit être clarifiée dans ses options et résolument mise en œuvre.

Ainsi des conditions organisationnelles de la gestion compétitive des entreprises stratégiques et des entreprises à fort potentiel d'entraînement sur l'économie, qui resteront en tout ou en partie sous contrôle de l'Etat.

Ainsi de la législation fiscale qui doit être adaptée afin de concourir à une réorientation du capital national privé des activités d'importation vers la production, afin d'exploiter les gisements fiscaux **jusque-là** inexplorés et de donner de nouveaux moyens de lutte contre la **corruption**, ce fléau qui **mine** la cohésion et les valeurs sociales et qui **défigure** notre pays aux yeux de l'étranger.

Ainsi, encore, de l'organisation de l'administration fiscale qui doit être réaménagée en fonction des nouvelles orientations de la législation et débarrassée des pratiques malsaines qui découragent nombre d'initiatives.

Dans la conduite de ces actions et dans la mise en œuvre de la relance de l'activité économique, devenue vitale aujourd'hui, nous devons nous garder des erreurs du passé et veiller, notamment dans cette perspective, au maintien des grands équilibres dont le rétablissement a été si chèrement payé.

Nous devons, aussi, dans la réalisation des réformes nécessaires que nous avons été contraints, pour certaines, d'initier sous la pression, accorder une place plus large à l'exigence de justice sociale et assurer une plus grande équité dans la répartition des sacrifices. Mais nous devons agir dans la cohérence, accepter pleinement les exigences nouvelles et mettre fin aux atermoiements.

Dans ce cadre, en particulier, il est intolérable que les garanties et les encouragements particulièrement importants accordés par la loi à l'investissement privé soient remis en cause par des attitudes restrictives, des desseins troubles, ou par le jeu d'intérêts particuliers s'abritant derrière des lourdeurs bureaucratiques ou des lenteurs judiciaires suscitées.

Je déclare ma volonté de lutter de manière implacable contre de tels comportements. J'affirme solennellement le choix des pouvoirs publics pour l'efficacité, et dans ce cadre, et en particulier, leur volonté d'accueillir l'investissement privé national résident et non résident sans autre considération que pour l'élargissement de la base productive du pays et le développement de l'emploi.

J'affirme leur détermination à mettre concrètement en œuvre toutes les garanties et toutes les facilités consenties par la loi aux investissements privés et à les adapter et les élargir pour ce qui concerne les exportateurs.

Dans ce cadre, je lance un appel pressant à toutes les ressources d'initiatives et aux capacités financières des algériens afin qu'elles se mobilisent au service du développement national.

J'affirme, aussi nettement, notre disponibilité à réaliser avec nos partenaires étrangers toutes les opportunités d'action commune dans le cadre d'une économie ouverte et du respect scrupuleux des engagements.

Peuple algérien, Parmi les leçons de nos erreurs, nous devons mesurer ce que la faible priorité à l'agriculture au long de décennies nous coûte en termes de dépendance et de ponctions sur des ressources en devises, combien nécessaires au développement économique et social de la nation.

La modernisation de notre agriculture, l'aménagement et la conquête rationnelle de nouveaux espaces doivent constituer dorénavant un axe majeur de notre action et de la préoccupation des pouvoirs publics.

Nos actions doivent reposer sur une vision globale cohérente qui tienne compte de toutes les données, des réalités particulières et si diverses des situations, qui évalue et qui se donne les moyens nécessaires à l'orientation, à l'évaluation et au contrôle et qui prémunisse contre les effets pervers de décisions louables dans le principe, **mais** mal conçues à l'origine et dans leurs modalités.

La clarification du statut des terres agricoles, qui conditionne le progrès global du secteur, pose un problème particulièrement délicat au regard des multiples considérations antagonistes qu'il convient d'aménager.

A cet égard, s'il est impératif d'assurer aux agriculteurs les moyens, notamment, d'accéder aux circuits de financement dans les nouvelles conditions de l'organisation de l'économie, il est non moins indispensable de garantir en toutes circonstances et elles peuvent être multiples- que le patrimoine foncier agricole ne soit pas détourné de sa vocation ou d'éviter des enrichissements indus au détriment de la collectivité.

C'est pourquoi j'ai ordonné que soit approfondie la réflexion sur ce point, préalablement à sa présentation à la sanction du Parlement.

Pour l'immédiat, j'ai demandé au gouvernement d'étudier, à la lumière des contraintes du Trésor public, les modalités de mise en œuvre, dès cette année,

de l'engagement que j'ai pris devant les électeurs relativement à l'allègement de la dette des agriculteurs.

Le problème de l'eau qui contraint fortement le développement économique et l'amélioration des conditions de vie des populations se pose tout naturellement en priorité de la politique nationale. Il devra faire l'objet de solutions plus imaginatives dans la conception des projets et dans leur adaptation aux spécificités des situations.

Il devra faire l'objet, également, dans la mise en oeuvre des actions arrêtées, d'une plus grande maîtrise et d'une rigueur accrue.

Peuple algérien, La cohésion sociale dont nous payons si chèrement l'ébranlement est tributaire de l'effort de solidarité de la nation, particulièrement dans cette conjoncture où se sont multipliées les détresses matérielles et les désarrois.

L'Etat, expression de la collectivité nationale et de son unité, doit s'attacher à faire revivre l'espoir et la dignité chez ceux que le chômage, le dénuement, ou la diminution physique livrent au sentiment atroce d'exclusion.

Dans ce cadre, il se doit, d'abord, de veiller à ce que les citoyens les plus favorisés s'acquittent de leur devoir et que les ressources de la solidarité nationale soient employées adéquatement.

Dans cette perspective, il importe essentiellement que la fraude et l'évasion fiscales, qui atteignent des proportions inconcevables, soient désormais, dans le jugement social et dans nos lois, et lorsqu'elles sont avérées, considérées pour ce qu'elles sont : un vol, d'autant plus indigne qu'il est commis au détriment des plus déshérités.

S'il est tout à fait légitime que l'initiative, le risque et l'effort trouvent leur récompense matérielle, il est intolérable que ceux-là qui en sont justement bénéficiaires s'exonèrent de leur devoir vis-à-vis de la collectivité et de leur contribution aux charges communes de la nation dont ils jouissent des retombées autant et plus que leurs compatriotes.

A la mesure que je suis déterminé à lutter fermement, par tous les moyens, contre certains agissements de l'administration qui lèsent et entravent l'initiative privée, je serai intransigeant, dans le cadre de mes prérogatives, à l'égard.

Des comportements de ceux qui continueraient de prétendre jouir des droits que leur procure la citoyenneté sans s'acquitter des devoirs qu'elle comporte.

De son côté, l'Etat devra s'attacher à mieux cibler l'application de l'effort de solidarité en assurant que les prestations versées au titre du budget social de la nation sont subordonnées impérativement à une condition de ressources.

Ainsi, encore, dans cette phase difficile de la vie de la nation, l'Etat, dans ses institutions et ses démembrements, se doit de réduire son train de vie dont certains éléments insultent à la détresse des plus démunis, comme il se doit de mettre fin à la multiplication redondante et coûteuse de ses structures et aux privilèges injustifiés.

Plus généralement, il convient, au regard des besoins vitaux des plus faibles, de rechercher avec application tous les moyens d'élargir les ressources de la solidarité nationale, sans incidence négative sur l'emploi ni sur l'activité économique.

Et comment ne pas évoquer dans ce chapitre le drame du logement avec la cohorte de frustrations, d'expositions aux misères sociales, d'entraves à l'accomplissement individuel, à l'harmonie et à la dignité de la vie familiale qu'il provoque. Avec la longue histoire des détournements de la finalité sociale des efforts de la collectivité, des enrichissements éhontés et des défaillances inqualifiables auxquels il a donné lieu, auxquels il donne lieu ? La politique du logement, et particulièrement du logement social doit être profondément réaménagée.

Ensemble nous devons venir à bout de ce gigantesque défi qui conditionne aussi gravement la stabilité sociale, et dont les solutions offrent un levier à la croissance économique et à l'emploi.

Le logement social devra faire l'objet d'une approche nouvelle adaptée à sa finalité et fondée sur des règles d'équité.

La mobilisation et la canalisation des ressources d'épargne devront être stimulées et développées en même temps que devront être réunies les conditions d'une plus grande efficacité dans les processus de réalisation associant le secteur public et le secteur privé. Dans ce cadre, en particulier, les principes d'inaliénabilité, d'incessibilité et d'interdiction de la sous-location du parc de logements sociaux devront être consacrés.

Les pouvoirs publics, à tous les niveaux, devront assurer avec rigueur, conviction et vigilance, la mise en oeuvre des nouveaux dispositifs. Ils le feront, j'y veillerai, avec le concours et l'implication responsable de tous les citoyens.

Dans le domaine social de l'action des pouvoirs publics, les jeunes doivent faire l'objet d'une préoccupation accrue.

Il importe, d'abord, de procéder à une évaluation objective des dispositifs en oeuvre afin de procéder aux redéploiements et aux correctifs utiles.

Par ailleurs, il conviendra de promouvoir la participation citoyenne par, notamment, l'incitation, l'encouragement et l'aide matérielle au regroupement organisé des jeunes, qui peut offrir un cadre approprié pour la mobilisation du potentiel d'enthousiasme et de générosité que porte cette force de la nation, et pour son application à l'utilité publique.

Plus particulièrement, la reconquête des espaces intérieurs en proie à une stérilisation accélérée du fait de l'exode rural, qu'il convient impérativement de freiner, et la réalisation des immenses potentialités du sud du pays devront pouvoir offrir à la jeunesse un champ d'action à la mesure de sa vitalité.

La multiplication des mécanismes de l'intégration sociale et, essentiellement, le développement quantitatif et qualitatif de la formation professionnelle, sa valorisation, son articulation cohérente avec les paliers du système éducatif, et son adaptation aux exigences du développement technologique seront un axe majeur de l'action des pouvoirs publics. Dans cette même perspective, l'aménagement des facteurs qui peuvent affecter négativement l'insertion sociale devra être impérativement et systématiquement recherché. Au regard de cette orientation, j'ai décidé qu'une attention particulière soit accordée à la situation des jeunes vis-à-vis du service national.

Ainsi, des dispositions pratiques seront incessamment arrêtées en vue du règlement de la situation des personnes âgées de 27 ans au 31 décembre 1999, à l'exclusion des sursitaires et des insoumis, dont la situation sera examinée au cas par cas selon des modalités prédéfinies. Cette mesure touchera près de 800.000 jeunes.

En tout état de cause, les dispositions adéquates seront prises pour que tous les citoyens incorporables et qui ne l'auraient pas encore été voient leur situation régularisée dans le courant de l'année 2000.

Peuple algérien, C'est dans le sentiment profond de la justesse des choix pour une société apaisée, s'assurant dans ses diversités dans la concorde civile, pour un développement économique, social et culturel en prise avec les exigences de notre temps, et c'est en nous attachant à les réaliser sans laisser part au doute, que nous consacrerons dans le monde le respect de notre détermination à être

nous-mêmes et à rester maîtres de notre destin. L'élection du 15 avril a marqué à cet égard une date éloquente et péremptoire.

Nous entendons désormais mettre en œuvre les choix décidés librement par le peuple loin de toute ingérence.

Nous entendons redevenir pleinement l'Algérie, avec ses réalités et ses difficultés certes, mais avec ses espérances, ses atouts conséquents pour les réaliser et sa volonté de les réussir.

Sur cette base, nous sommes pleinement disposés à développer, tournés seulement vers l'avenir, dans le respect mutuel et la réciprocité, et dans toutes leurs possibilités, les relations qui découlent des appartenances communes, des traditions d'échanges économiques et humains, ainsi que des intérêts partagés.

Nous sommes résolus à affirmer notre appartenance au Maghreb arabe, laquelle nous dicte d'œuvrer, par-delà les difficultés conjoncturelles, à combler l'immense retard pris par le processus d'union, d'autant que les relations avec l'Union européenne offrent un champ particulièrement important au déploiement de la solidarité des pays de la région. Notre appartenance au Monde arabe nous fait un devoir de concourir à la solution des graves problèmes qu'il connaît et d'œuvrer activement à la réconciliation en son sein.

Notre place en Afrique nous commande naturellement la solidarité avec les détreesses, les espoirs et les revendications qui s'y expriment.

Dans ce cadre, il nous faudra répondre, bientôt, à l'honneur que nous fait le continent de se réunir à Alger.

Nous aurons à cœur, conformément à nos traditions, d'assurer les meilleures conditions pour le plein succès des travaux de ce sommet.

Au regard de la position géographique de l'Algérie, il nous fait, aussi, être conscients de ce que représente notre pays pour la paix et la sécurité dans la région et en Europe, et revendiquer notre part, notre juste part, dans la définition et la mise en œuvre des processus collectifs qui s'amorcent dans l'ensemble euro-méditerranéen.

Il va sans dire que nous serons activement attentifs aux développements des rapports internationaux qui affectent la paix et la stabilité dans le monde, comme nous serons soucieux, au plan bilatéral, de développer, partout dans le monde, en Amérique, en Asie, en Europe, les intérêts mutuels fondés sur les principes d'équité, de paix et de coopération, dans le cadre de la promotion du mouvement vers la complémentarité et la solidarité universelles.

Peuple algérien, Plongée dans une mer d'épreuves que lui ont imposées le destin et le mauvais génie des hommes, l'Algérie n'a pas sombré.

Il faut en rendre grâce à Dieu. Et, aujourd'hui, s'éclairent les chemins du dépassement d'une crise qui n'épargne ni le sang, ni les larmes, ni les souffrances des algériens, et surtout les plus humbles. Que tous nous suivions le cap que nous indiquent le patriotisme et la sagesse. Que tous nous acceptions les exigences que nous dicte le devoir vis-à-vis de la nation et de son unité.

Alors, plus forts de la leçon de nos épreuves, nous pourrons conjuguer pleinement nos efforts, mobiliser les ressources de notre vaste pays et celles du génie national pour faire revivre l'espoir et édifier la société de justice et de progrès à laquelle, après tant de vicissitudes, a droit notre pays.

Car le malheur, je veux vous l'assurer mes chers compatriotes, n'est pas notre fatalité. Nous l'avons prouvé hier.

Ensemble, avec l'aide de Dieu, nous le démontrerons aujourd'hui. A la grâce de Dieu. Je m'en remets à lui. Il est mon recours et mon soutien. «...on m'a commandé de faire justice entre vous. Dieu est notre Seigneur tout comme votre Seigneur. A nous nos œuvres et à vous vos œuvres. Pas d'argumentation entre nous et vous. Dieu va réunir nous et vous. Et vers Lui le devenir » (Coran- Consultation - 15) «...ton Seigneur suffit, comme guide et secours.» (Coran - Discernement -31) Gloire à nos valeureux martyrs ! Vive l'Algérie !

Annexe 2

Paris, Mercredi 14 Juin 2000

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, C'est un immense privilège que de m'adresser, aujourd'hui, aux représentants de votre grande nation, spécialement réunis pour marquer solennellement les retrouvailles entre deux peuples libres, si proches au fond l'un de l'autre malgré, ou à cause des vicissitudes, qui pourraient parfois suggérer l'inverse.

Retrouvailles, le mot, Monsieur le Président, n'est pas de trop puisque c'est la deuxième fois, en l'espace de quarante ans, qu'un Chef d'Etat algérien foule le sol de France et qu'entre la dernière visite et celle que j'effectue présentement s'intercale la longue et indicible tragédie qui a ravagé mon pays, brouillant son image dans le monde et entravant sa marche en avant.

Maintenant que le spectre de la crise s'éloigne et que la stabilité est de retour, je reste persuadé que de nouvelles chances s'offrent à notre coopération, si souvent perturbée ou contrariée, pour qu'elle emprunte enfin le bon chemin dans un climat de confiance et d'amitié renforcé.

Je n'évoquerai pas les facteurs géo-historiques et géostratégiques qui militent en faveur de cette perspective. Qu'il me suffise cependant de souligner que tous ces éléments réunis révéleraient très vite leurs limites et s'avèreraient lettre morte, s'ils n'étaient associés à une volonté politique et inscrits dans une démarche globale, où s'effaceraient les égoïsmes mesquins, les irritations épidermiques saisonnières, les malentendus lourds et persistants et, par-dessus tout, ces nostalgies d'une autre époque, promptes à se réveiller en certaines circonstances, comme pour prendre une revanche dérisoire sur l'histoire.

Mais l'Algérie renaît, elle émerge de l'épreuve, certainement plus forte et plus mûre, portant dans ses tréfonds l'espoir invincible d'un renouveau, tant au plan de sa cohésion nationale qu'à celui de la consolidation de son Etat républicain sous le signe irréfragable du droit et d'une modernité qui, pour n'être point antagoniste de l'Islam, n'en assure pas moins l'universalité dont l'Algérie, qui a longtemps lutté pour son émancipation nationale et sociale, a donc dû subir

les affres d'une tragédie qui a failli détruire ce qu'elle avait de plus précieux : son Etat nation.

Peut-être est-ce là le prix d'une mutation historique qui, n'en doutons pas, fera basculer dans la modernité, les unes après les autres, les sociétés encore sous l'emprise d'une logique médiévale, une logique épuisée qui s'agrippe désespérément à ses propres lambeaux, redoublant de férocité à mesure que les évolutions nécessaires se font jour et s'accélèrent.

La colonisation, au siècle dernier, nous a ouvert à la modernité, mais c'était une modernité par effraction, une modernité imposée qui a engendré le doute et la frustration, tant il est vrai que la modernité se nie elle-même et se discrédite quand elle revêt le visage grimaçant de l'oppression et du rejet de l'autre.

La modernité à laquelle nous aspirons, Monsieur le Président, et qui relève pour nous d'un impératif de survie, n'est pas, comme l'insinuent ses ennemis, un placage artificiel, un mimétisme servile dans les pensées et les comportements. Elle ressortit, avant tout, d'un engagement libre des hommes à développer leurs capacités natives en tant qu'hommes, de telle sorte qu'ils puissent prendre en charge leur destin dans ce monde, et le maîtriser dit le Coran, a proposé « aux cieux, à la terre et aux montagnes, la responsabilité. Ils ont refusé de la porter et en ont eu peur alors que l'homme s'en est chargé ». Réhabiliter l'homme jusqu'à la racine, reconnaître en lui précisément ce principe prométhéen, qui l'élève au rang d'un démiurge, n'est pas une idée étrangère à l'Islam. Pionnier génial des temps modernes s'il en fut, René Descartes, qui formula cette idée avec une particulière audace en baptisant l'homme « maître et possesseur de la nature », n'était pas au fond en contradiction avec l'esprit du Coran.

C'est dire qu'aujourd'hui, en assumant leur modernité et en l'intériorisant, les musulmans sans se renier, sans rien laisser de leur patrimoine qui fait leur spécificité, leur dignité et leur orgueil, se mettront non seulement en harmonie avec le siècle, mais répondront positivement aux injonctions de leur propre credo. Assimiler l'esprit scientifique, prendre part à la course universelle pour le progrès humain et le progrès technologique qui, pour nous, ne sauraient être dissociés, présuppose l'éveil intégral de notre aptitude à l'exercice des libertés et à la revalorisation du principe de raison qui en est le complément naturel.

A l'archevêque d'Alger, Mgr Dupuch, qui lui demandait les raisons pour lesquelles il prit, en juillet 1860, la défense des chrétiens à Damas, Abdelkader répondit en ces termes : « Ce que j'ai fait, je l'ai fait conformément aux obligations de ma foi et par respect pour les droits de l'humanité ». Abdelkader

avait déjà, en son temps, une notion très claire et très moderne des droits de l'homme qu'il ne dissociait guère de sa conception humaniste d'un Islam tolérant et ouvert. Etat nation, modernité, droits de l'homme et Etat de droit : ces concepts, les graves traumatismes vécus par mon pays, nous commandent de les réactualiser, de les approfondir sans cesse, d'en faire le principe directeur de notre pratique politique, la pierre de touche de notre action réformatrice, et la matière vivante d'une pédagogie citoyenne dont le déficit dramatique est à la source de tous les malheurs.

Alors que la planète rétrécit à la dimension d'un village, et que l'histoire se resserre au point de nous faire toucher du doigt l'ampleur insoupçonnée de nos futures interdépendances, les projets de coopération régionale entre les deux rives de la Méditerranée ne peuvent tout naturellement que gagner en force et en crédibilité. Mais, pour donner à une telle coopération un liant qui soit à sa hauteur, il importe, qu'au-delà de la sphère économique proprement dite, elle puisse s'arc-bouter à des valeurs civilisationnelles partagées, fruit d'un dialogue continu des cultures et point d'ancrage d'une vision, à la fois apaisée et dynamique de nos rapports.

Supposons, un instant, un Maghreb qui aurait basculé dans les fondrières d'un nouveau Moyen Age. Qu'advierait-il alors de la coopération avec l'Europe ou qu'en subsisterait-il ? Et c'est pourquoi, il m'est difficile, Monsieur le Président, d'imaginer, ne serait-ce que pour l'avenir le plus proche, une relation euro-méditerranéenne, plus précisément euro-maghrébine, et singulièrement euro-algérienne, qui ne doive être lestée d'un minimum de valeurs et idéaux communs. En l'absence de ces ingrédients immatériels, qui en seraient le sel et le levain, une telle relation se condamnerait, humainement parlant, à l'opacité et perdrait ainsi le plus clair de ses vertus novatrices. Il s'agirait, en d'autres termes, de l'oeuvre originale que serait notre coopération future, où les partenaires, vous et nous, et d'autres encore, se reconnaîtraient entre eux en marquant du sceau de l'universel leurs convergences et en fixant leurs regards sur la même ligne d'horizon.

C'est là le remède drastique qui s'offre à nous pour transcender les séquelles encore vives du contrat colonial, où l'indigène, partenaire contraint et forcé, se trouvait relégué à l'état d'instrument utilitaire, son humanité dégradée, réifiée, et sa culture ancestrale réduite à quelques clichés exotiques.

La colonisation porta l'aliénation de l'autochtone à ses limites extrêmes. Si, ce qu'on a appelé décolonisation lui rendit la liberté, elle ne lui a pas, pour autant, assuré une relation décolonisée avec l'ancien maître. A l'ombre d'un néocolonialisme, qui a toujours visé à perpétuer, sous d'autres formes, des

rapports de force devenus obsolètes, se profile, de nos jours, plus subtile et jalousement ethnocentriste, une nouvelle figure de la domination qui, au prétexte de non-ingérence, aboutit à ce qu'il faudrait bien diagnostiquer comme un néocartiérisme. L'indifférence érigée en principe, tel est le masque sous lequel elle s'avance.

Ce qui accroît ses capacités de pression, en réduisant les vis-à-vis, essentiellement les ex-colonisés, à un statut de purs demandeurs. De cette superbe indifférence, ils sont, en effet, les premiers à pâtir, tant au regard de la misère insoutenable dans laquelle ils se débattent qu'à celui des conflits internes qui les déchirent, confinant parfois au génocide et ajoutant à leur désespérance.

Si la colonisation a pris fin, ses conséquences, qui sont loin d'être épuisées, la maintiennent toujours sur la sellette. S'en laver les mains, même à quarante ans de distance, c'est emboîter le pas à une pratique politique digne d'un Ponce Pilate.

Domination, ai-je dit, car c'en est bien une que ce déni de solidarité qui, dans l'ordre international actuel, équivaudrait à ce que le code pénal qualifie de non-assistance à personne en danger. De fait, la lourde dette morale des anciennes métropoles envers leurs administrés de jadis s'avère ineffaçable et, pourquoi ne pas l'avouer, imprescriptible. En tous cas, elle continuera à peser sur les rapports nord-sud aussi longtemps qu'elle n'aura pas été exorcisée, c'est-à-dire lucidement prise en compte.

Ce sont les frères Jean et Jérôme Tharaud, pourtant favorables à la colonisation, qui, dans un élan de candeur, se demandèrent une fois si un tel système n'avait pas freiné l'évolution des pays placés sous sa tutelle, alors qu'ils auraient pu, sans lui, progresser normalement et à leur propre rythme.

Il est certes toujours vain de refaire l'histoire. Mais, au fait, ne vivons-nous pas une époque charnière, où les remises en cause les plus osées et les plus inattendues sont devenues un de ses traits dominants ? Une époque où l'humanité, comme tenaillée dans ses profondeurs par un instinct inextinguible de se surpasser, s'active à rassembler toutes ses potentialités afin d'entrer, avec le maximum d'atouts, dans la nouvelle ère qui commence.

Et c'est certainement à cette fin, et aussi parce qu'elle se sent assez forte, que nous la voyons procéder impavide aux révisions les plus déchirantes, se livrer sur elle-même aux examens de conscience les plus intrépides.

Annexes

De vénérables institutions, comme l'Eglise, des Etats aussi vieux que le vôtre, Monsieur le Président, n'hésitent pas, aujourd'hui, à confesser les erreurs, et parfois les crimes les plus iniques, qui ont, à un moment ou à un autre, terni leur passé.

De Galileo Galilée à la Shoah, qui fit vaciller sur ses bases la condition humaine, toutes ces mises à plat de l'histoire sont une contribution inappréciable à l'éthique de notre temps. Elles gagneraient certainement à être poursuivies et étendues à d'autres contextes. Le fait colonial, notamment, ne saurait être ignoré.

Que vous sortiez des oubliettes du non dit la guerre d'Algérie, en la désignant par son nom, ou que vos institutions éducatives s'efforcent de rectifier, dans les manuels scolaires, l'image parfois déformée de certains épisodes de la colonisation, représente un pas encourageant dans l'oeuvre de vérité que vous avez entreprise, pour le plus grand bien de la connaissance historique et de la cause de l'équité entre les hommes.

Défenseurs intransigeants de la souveraineté des Etats, nous nous sommes toujours prononcés contre toute ingérence dans leurs affaires intérieures. Mais la question du terrorisme, tel que celui qui sévit depuis une décennie en Algérie, n'est pas exclusive d'un pays et méritait un traitement plus global. Car ce phénomène s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large, tant par les réseaux externes qui l'alimentent, l'idéologie transnationale qui lui sert de blason, que par ses éventuels débordements au-delà des frontières, comme cela s'est produit lors du grave attentat du Boulevard Saint Michel. Au regard d'un tel fléau, il était du devoir de la communauté internationale d'y faire face.

Or, qu'avions-nous constaté ? Une attitude d'indifférence, sinon de complaisance, et parfois de connivence, devant le déferlement d'un terrorisme s'en prenant indistinctement aux cadres et aux intellectuels, aux villageois innocents, aux ressortissants étrangers et aux hommes de religion, qu'ils soient musulmans ou chrétiens, comme en témoignent les meurtres de nombreux imams, l'assassinat de Monseigneur Claverie, évêque d'Oran, ou l'inqualifiable massacre de Tibhirine, véritable affront à l'Algérie, terre d'hospitalité, et à l'Islam, religion de tolérance.

Permettez-moi, ici, de rendre un hommage particulier à la rare abnégation dont l'Eglise d'Algérie a fait preuve, aux pires moments de la tourmente, en poursuivant, sans sourciller, sa mission de témoignage et de solidarité humaine dans mon pays. Une certaine réelle politique, pratiquant la tactique des deux

fers au feu et se drapant sous les oripeaux de la neutralité et des scrupules démocratiques, a tristement révélé ses limites et ses faux calculs.

Comme si la neutralité entre le bien et le mal était une attitude acceptable. Ainsi s'explique pourquoi l'Algérie, au plus fort de l'épreuve où elle était plongée, n'a vu, de ceux dont elle attendait le plus, se tendre vers elle que peu de mains amicales, tandis que s'enflaient contre elle des campagnes de désinformation et d'intoxication d'une virulence sans précédent, dans le but évident de briser sa résistance et de la laisser choir comme un fruit mûr dans l'escarcelle d'un intégrisme totalitaire, aussi étranger à l'Islam que l'est le national socialisme hitlérien par rapport au socialisme d'un Jean Jaurès.

Monsieur le Président, Au demeurant, il s'agit moins d'imposer, en ce début de millénaire, la démocratie et les droits de l'homme —l'approche serait trop contradictoire— que de savoir reconnaître les efforts de l'autre et, pourquoi pas, de les encourager quand, de par sa propre volonté, il y souscrit librement. Mon pays, qui a incontestablement réalisé une percée dans ce domaine, aspire ardemment à la mise en œuvre de ces principes de portée universelle.

Quoiqu'inégale, l'expérience du multipartisme et l'émergence d'une presse libre sont là pour attester des progrès accomplis par l'Algérie dans la voie de la démocratie. Le paradoxe c'est qu'une telle avancée ait pu frayer son chemin au milieu d'un environnement peu propice, où le terrorisme battant son plein, s'acharnait contre la démocratie naissante en ciblant ses avant-gardes et ses symboles.

C'est que le combat démocratique s'est identifié, chez nous, à la survie même de l'Etat et de la société, recevant de ce fait sa légitimité et un surcroît de vigueur.

Voilà, qui contribuera sans doute à un redéploiement de l'Algérie sur la scène internationale.

L'Algérie adhère pleinement aux principes et idéaux qui fondent les droits de l'homme tels qu'énoncés dans la Déclaration Universelle des Nations Unies. Elle estime que la mise en exergue de ce concept et sa prise en compte par la communauté internationale constituent une contribution essentielle à la promotion de l'homme et à sa dignité. Je considère d'ailleurs, Monsieur le Président, que ce concept universel devrait s'appliquer à l'ensemble des pays du monde, quels que soient leur degré de développement ou le contexte culturel ou historique dans lequel ils évoluent.

Les Etats, en cette époque débordante de possibilités inouïes, ne peuvent plus se comporter en nouveaux Léviathans, se transformer en machines à écraser l'homme ; ils ne peuvent plus être une fin en soi, mais des leviers au service de la société et de son épanouissement.

Au XVIIIème siècle, s'était développée en France une réflexion sur la meilleure manière d'assurer aux peuples leur bonheur, et les penseurs d'alors, dont le siècle s'identifia non sans raison à celui des Lumières, conclurent, avec un bel ensemble, que le bonheur des peuples dépendait de la nature et de la qualité des gouvernements. Ce jugement, depuis, n'a pas pris une ride. Et, dans nos pays en développement, les idées d'un Jean-Jacques Rousseau, d'un Helvétius, d'un Diderot, d'un Condorcet, et de toute la brillante constellation de ceux qu'on appela les encyclopédistes, n'ont rien perdu de leur fraîcheur ni de leur pertinence.

L'idée d'une bonne gouvernance y fait son chemin et tout le monde sait que les meilleures des constitutions, les réformes économiques les mieux inspirées ne sauraient, désormais, occulter cette problématique. Une nouvelle ère des Lumières s'annonce dans le monde arabe et en Afrique. En dépit des sombres apparences, et d'un pessimisme qui n'est pas forcément une preuve de lucidité et de clairvoyance.

Nous en avons perçu les frémissements au Sommet de l'OUA, tenu à Alger en juillet dernier. C'est dans la continuité des actions de solidarité et des efforts de rapprochement à l'échelle du continent, auxquels mon pays oeuvre inlassablement, que cet esprit de Renouveau marquera la conscience des nouvelles générations, assoiffées autant d'idéal que d'efficacité.

Il ne serait pas superflu de rappeler que la récente conférence du Caire, la première du genre, où l'Union Européenne et l'OUA se sont rencontrées au plus haut niveau, a constitué à cet égard un message fort et encourageant.

Cet esprit doit plus particulièrement s'appliquer à l'édification du Maghreb uni qui deviendra, dans la décennie qui commence, j'en suis persuadé, l'idée-force des jeunes Maghrébins et l'aspiration centrale de leurs peuples.

Cette exigence, de portée historique, qui ne la ressent aujourd'hui dans nos pays, dont le développement passe désormais par le resserrement de nos liens, et dont l'isolement dans le cadre égoïste du chacun pour soi, signifie précarité et stagnation ? C'est en enclenchant la dynamique du rapprochement d'abord, de l'unité ensuite, que le Maghreb entamera le mouvement de sa vraie renaissance.

Le problème n'est pas celui des échanges commerciaux, ni même de la circulation des personnes. Tout en étant pragmatiques, nous devons, sans démagogie ni recherche du spectaculaire, adopter une méthode, une démarche planifiée comme celle, précisément, dont l'Europe nous a donné l'exemple. L'Union Européenne ne s'est pas faite en un jour.

Mais elle a montré la voie d'une construction solide, parce que graduelle, où les étapes bien définies et circonscrites s'emboîtent harmonieusement dans le temps.

C'est l'un de ses pères fondateurs, Robert Schuman qui déclare, en mai 1950 : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble. Elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait... » C'est parce que nous attachons une importance capitale à la réalisation d'un projet maghrébin moderne et cohérent que nous estimons qu'il faudra respecter les étapes et ménager les transitions. Des unions éphémères, qui se traduisent par le repli sur soi que provoque le désenchantement, sont à éviter.

L'Algérie est certes résolue, Monsieur le Président, à relancer l'UMA, mais dans la clarté indispensable que nécessitent les oeuvres durables et pacifiques. Ce sera autant de gagné pour l'Europe qui, en nous encourageant dans cette entreprise, trouvera en face d'elle un interlocuteur maghrébin fiable et constructif.

La Conférence de Barcelone avait esquissé, en novembre 1995, un cadre de coopération pour le bassin méditerranéen et fixé pour 2010 la création d'une zone de libre-échange. Il n'est que temps, pour y parvenir, de travailler à rapprocher nos points de vue et à préparer les conditions politico-stratégiques, économiques et financières, culturelles et humaines qu'implique cette vaste entreprise.

Un accord d'association avec l'Union Européenne est l'une de ces conditions et l'Algérie, qui a repris les contacts avec Bruxelles, espère aboutir prochainement à une solution juste et équilibrée. Mais un tel accord ne s'oppose pas nécessairement à un renforcement des relations Algéro-françaises qui restent, en toute logique, un de ses éléments clés. Je dirais même que, dans l'approche algérienne, notre relation bilatérale avec la France conditionnera, pour une large part, la mise en oeuvre des projets multilatéraux où mon pays serait partie. D'où notre désir de voir la France consolider sa relation avec l'Algérie et, par là même, jouer un rôle charnière entre le sud méditerranéen et l'Europe.

En évoquant cet aspect stratégique, je ne le fais pas par flagornerie, mais en tenant compte de la nature des choses : une connaissance mutuelle où l'histoire, la langue, la culture restent, malgré tout, un capital à faire valoir, sans complexe ni acrimonie.

L'avenir est aux grands ensembles. La mondialisation nous y contraint. Mais les larges perspectives qui s'ouvrent à nous ne doivent pas nous faire oublier le concret qui est à nos pieds, un concret vécu et qui réclame son dû : je veux dire ces alluvions d'une histoire commune sans lesquelles les plus belles constructions se réduiraient à autant de fuites en avant. Faut-il donc se résigner à une relation médiocre, parce que sans âme, entre nos deux pays ? D'aucuns en seraient déçus.

Je pense notamment à vos jeunes concitoyens d'origine algérienne qui conservent l'espoir d'une conjonction féconde et non contradictoire entre leur statut de Français et leur attachement à leur patrie d'origine. Je pense à l'importante communauté musulmane à majorité algérienne, et dont l'obédience religieuse n'est plus un obstacle dirimant à son intégration.

L'étiquette « français-musulman », hier insidieusement accolée aux indigènes d'Algérie, répond désormais, chez vous, à une donnée concrète et objective.

Il s'agit là d'un facteur humain d'une importance majeure. Qu'ils soient ressortissants algériens ou français d'origine algérienne, ces hommes et ces femmes constituent, incontestablement, entre la France et l'Algérie, un trait d'union vivant et dynamique. De l'amélioration de leurs conditions de vie, notamment leur mise à l'abri de toutes formes de discrimination raciale ou religieuse, dépendront tant l'avenir lui-même de ce riche potentiel humain et de son apport à votre grand pays, que la qualité de nos rapports futurs avec la France.

L'impact et les résonances de ce qui se passe en Algérie sur cette communauté sont connus, et c'est là un motif supplémentaire pour asseoir solidement, dans mon pays, la stabilité et le progrès. Je pense également aux facilités de circulation et d'accueil de nos ressortissants respectifs. Les Algériens regardent traditionnellement vers le Nord, pôle de progrès intensif et berceau de la civilisation moderne.

Faut-il, en vous barricadant derrière Shenguen, cette nouvelle muraille de Chine, finir par tarir ce réservoir inappréciable de relations humaines qui transcende les frontières, et constitue le meilleur antidote à la xénophobie et au repli sur soi ? De même qu'il est compréhensible que ceux de vos

ressortissants, qui gardent dans leur coeur un attachement pour l'Algérie, pour y avoir vécu et enterré leurs morts, puissent, dans des conditions plus favorables, renouer avec cette terre et ses habitants et y trouver l'accueil que commandent l'amitié et la dignité. Leur aide fraternelle à sa reconstruction sera la bienvenue.

Tout cela, pour souligner, Monsieur le Président, que nous accordons aux relations humaines entre nos deux pays, une attention privilégiée. Nous restons persuadés qu'elles constitueront l'étincelle d'où jaillira le déclic d'une coopération telle que nous la souhaitons aujourd'hui, une coopération purgée des relents empoisonnés du passé et fondée sur une réconciliation véritable entre nos deux peuples.

La langue française et la haute culture qu'elle véhicule restent, pour l'Algérie, des acquis importants et précieux que la réhabilitation de l'arabe, notre langue nationale et officielle, ne saurait frapper d'ostracisme.

C'est là une richesse à même de féconder notre propre culture et c'est pourquoi le français, à l'instar d'autres langues modernes, et plus encore en raison de ses vertus intrinsèques et de son ancienneté dans notre pays, gardera une place qu'aucun complexe, aucun ressentiment ni aucune conjoncture quelconque ne sauraient lui disputer.

En évoluant de la pensée unique au pluralisme démocratique et du dirigisme à l'économie de marché, l'Algérie devait offrir de nouvelles opportunités de coopération à ses partenaires. Mais la relance économique est restée longtemps prisonnière de la situation sécuritaire.

L'amélioration tangible de celle-ci, ainsi que les mesures d'apaisement qui l'accompagnent dans le cadre de la politique de concorde civile visant à la réinsertion sociale des repentis du terrorisme, sont à même de libérer l'initiative et de susciter, à l'extérieur, le regain d'intérêt attendu.

L'Algérie a besoin d'investissements, de capacités technologiques et de management. Ce n'est pas que les compétences lui manquent, mais, dans cette phase de redéploiement de l'ensemble de ses activités, des apports extérieurs, dans tous les domaines, s'avèrent d'une urgente nécessité.

Nous pensons plus spécialement aux diverses formes de partenariat qui pourraient s'instituer au niveau des entreprises publiques à caractère stratégique, comme à celui du secteur privé, appelé à connaître une expansion sans précédent.

En affirmant notre entière disponibilité pour imprimer une impulsion décisive à la coopération Algero-française, il conviendrait de souligner, Monsieur le Président, que mon pays n'en attend pas moins de son partenaire français dont l'ouverture et l'attention à nos problèmes et à nos besoins sont particulièrement sollicités en ce moment crucial du destin de l'Algérie.

Qui dit coopération dit aide réciproque et, pour donner à cette équation son véritable sens aujourd'hui, il serait hautement gratifiant de sortir des sentiers battus, d'imaginer des formules neuves en rapport avec notre commune ambition de faire de la Méditerranée non seulement un lac de paix mais un pôle de développement et une zone de prospérité. L'une de ces formules est, peut-être, de repenser la question de la dette. Le service de celle-ci constitue, pour mon pays, plus qu'une contrainte, un élément de blocage. Le moment n'est-il pas venu d'atténuer cette pression, à la longue intenable et finalement contre-productive ?

Il a été souvent objecté aux pays en développement de trop exiger de la communauté internationale sans, pour autant, consentir eux-mêmes l'effort de se prendre en charge. Lorsque, pour notre part, nous posons le problème de la dette, ce n'est pas pour nous dérober à nos obligations. L'Algérie, c'est connu, a toujours honoré celles-ci, rubis sur ongle, comme on dit.

C'est uniquement dans le but de donner plus de tonus à notre coopération et de lui faire franchir un nouveau palier, en prévision d'échéances telles que celles fixées par la Conférence de Barcelone, que nous demandons davantage d'esprit d'innovation dans la sphère où nos intérêts se rencontrent. Mon gouvernement est disposé à examiner, avec le vôtre, l'ensemble des mécanismes appelés à régir nos relations. Il le fera avec toute la bonne volonté possible, étant très conscients, vous et nous, de l'importance de la conjoncture et de la nécessité de n'en point laisser passer la moindre chance.

C'est, en tout état de cause, par la concertation politique, qui devrait revêtir une forme régulière, que se produira le dégel définitif des relations algéro-françaises, appelées, j'en suis persuadé, à se resserrer de plus en plus pour affronter solidairement les défis du XXIème siècle et les mutations stupéfiantes qui l'accompagnent, allant du débarquement de l'homme sur Mars, aux découvertes de la biotechnologie et à l'explosion vertigineuse de la communication et des nouveaux médias. Au vu de tels enjeux, les dossiers brûlants qui nous touchent de plus près devraient trouver les solutions justes et équitables, qu'ils méritent.

Il en est ainsi de la paix au Moyen-Orient, priorité des priorités dans notre région méditerranéenne, de la lutte contre le terrorisme, des conflits et des guerres qui font rage, notamment en Afrique, comme de l'avènement d'un ordre économique plus attentif au sort des plus démunis et des laissés pour compte d'une mondialisation dont nous avons intérêt, les uns et les autres à ce qu'elle ne se réduise pas à un simple dogme au service des plus forts.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, C'étaient là quelques-unes des réflexions que m'inspire cette rencontre. Je les ai énoncées sans fard, et avec la franchise qu'exigent l'amitié et la vérité qui doivent imprégner les relations de deux nations comme l'Algérie et la France. Mon message est le premier qu'un Chef d'Etat de l'Algérie indépendante adresse à cette honorable Assemblée.

Qu'il soit donc un message de paix et de véritable réconciliation. Tel est, en tout cas, mon vœu le plus cher et tel est le vœu du peuple algérien. Je vous remercie.

